

• revue bimestrielle
d'information
et d'analyse

politikā

juin
juillet
2022

#27



Le spectre d'une récession sur fond
d'accélération de l'inflation



TRANSPORT

UN SECTEUR QUI DÉRAILLE

- Transport maritime et fluvial : la croisière s'enlise
- Réseau routier : en piteux état
- Air Madagascar : le crash
- Madarail : un plan de relance qui déraile

FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG

SOMMAIRE





« Transporc » en commun

A certains égards, nos transports en commun ressemblent aux camions qui sillonnent nos routes nationales, notamment la mythique RN 7, qui transportent des bœufs servant à alimenter les principaux abattoirs de la Grande île et de la capitale, notamment. S'y entassent dans ces taxi-be ou taxi-brousse hommes, femmes, enfants, animaux, marchandises... Essayez de prendre ces camions aménagés en bus, les fameux karandal, pour Taolagnaro ou la région Sava pour vous en convaincre. Mais peut-on réellement blâmer les propriétaires des véhicules qui sont rares à desservir ces axes, notamment en termes de transport de personnes ? Ce sont ces véhicules qui sont adaptés pour ces trajets à cause d'un réseau routier bien souvent impraticable. On ne devrait même pas les appeler des routes nationales tant leur état est catastrophique. Tout est lié, la mauvaise qualité des infrastructures et des services de transport est relative à celle de nos routes.

Tout comme ces camions qui mènent le bétail à l'abattoir, certains transporteurs mènent directement leurs passagers vers une certaine mort, pour ne pas dire une mort certaine, tant ils jouent avec la vie des usagers : vitesse, négligence au volant, alcool (parfois)... Et là encore, les responsabilités sont partagées : des législateurs, au régulateur jusqu'aux transporteurs chacun a son rôle à jouer. L'autorité de contrôle doit mieux faire. La corruption et la passivité engendrent des problématiques qui font payer un lourd tribut, or il s'agit de vies humaines. Le tableau est sombre : chaque semaine comporte son lot d'accidents de la route.

Comme bon nombre de domaines, le secteur du transport est dérégulé et fait face à d'innombrables défis. D'abord, les acteurs doivent être conscients du rôle de service public qu'ils jouent. Structurés en coopératives, les transporteurs offrent un véritable service public au vu de la démission de l'État dans ce secteur. En théorie, elles doivent être des entreprises guidées par des valeurs et pas exclusivement par le profit. Parfois, la soi-disant coopérative est phagocytée par le propriétaire d'une flotte. Le mot coopérative n'a plus de sens dans cette optique. Il

faut qu'elles se transforment, soit en vraies entreprises commerciales, avec un charge économique clair et une vraie politique commerciale, soit en vraies coopératives, en œuvrant pour le bien être du plus grand nombre. Certains exemples de société de transport sont porteurs d'espoir et influent une dynamique positive. Ce sont de vrais game changer. Elles bouleversent qualitativement les habitudes et tentent de normaliser un secteur trop longtemps laissé à la merci d'un groupe d'intérêts.

Le réseau de transport qui est vétuste devrait permettre le développement de mode de transport multimodal, mais là encore, aucune politique cohérente n'a été pensée alors que Madagascar est une île : le transport aérien est hors de prix, le transport ferroviaire n'a pas connu la croissance qu'il aurait dû avoir suite à son privatisation (lire notre dossier), le transport fluvial et maritime connaît des hics.

Les infrastructures de transport constituent à la fois un facteur accélérateur ou limitant de la croissance et de la mutation économique nécessaire de la Grande île. La densité estimée du réseau routier malgache est l'une des plus faibles en Afrique. Comme dans d'autres secteurs, Madagascar est encore largement tributaire d'aides extérieures pour pouvoir réhabiliter ses routes nationales qui ont été handicapées par des décennies de sous-investissements chroniques. Les autres modes de transports présentent des potentiels de développement importants, le nombre de population ne faisant qu'augmenter et les flux régionaux sont appelés à croître, sous le régime de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZlecAf). Des ports comme Ehoala, Toamasina même Toliara devraient devenir des hubs régionaux si les stratégies sont mûrement réfléchies et si la stabilité politique est réelle.

Pour l'instant, on rêvera d'abord tout simplement d'un transport qui ne nous traitera pas comme des êtres humains non plus comme du bétail et c'est loin d'être gagné. **P**

Raoto Andriamanambe



MPANOLON-
TSAINA

Présidentielle

À couteaux tirés

À un peu moins d'un an et demi des élections présidentielles de 2023, les esprits s'échauffent et la tension monte. Les frémissements politiques sont plus intenses du côté de l'opposition, comparés aux tenants du régime qui avancent comme priorités le soulagement des maux socio-économiques du pays.

SOALILIA

La refonte de la liste électorale est le centre de tous les débats, surtout avant, pendant et après l'atelier de concertation organisé par la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), le jeudi 9 juin dernier, qui a permis à cette institution de rendre publiques les 23 étapes à respecter avant la finalisation de la liste. Un atelier qui a vu le boycott de l'opposition, dont les membres sont venus en masse au début de la cérémonie, ont déposé une lettre de déclaration politique et ont quitté la salle.

RATIO

Le décret n° 2022-667 du 11 mai 2022 relatif à la refonte totale des listes électorales et du registre électoral national pris en conseil des ministres suscite l'indignation des membres de l'opposition qui soutiennent haut et fort la nécessité de la tenue d'une concertation nationale avec la participation de toutes les forces vives de la nation avant de sortir tout texte ou toute décision relative aux élections. Pour la Ceni, il s'agit d'un décret s'inscrivant dans le cadre légal régissant le processus électoral, dont les bases sont la loi organique n° 2018-008 du 11 mai 2018 relative au régime général des élections et des référendums et la loi 2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la Ceni. Les objectifs à atteindre sont ainsi « l'établissement de nouvelles listes électorales et d'un nouveau registre électoral national, des actions qui font partie de leurs attributions normales », explique le président de la Ceni, Dama Andrianarisedo.

Il a ajouté que, en termes de nombre d'électeurs, l'objectif est de passer de 10 750 000 électeurs recensés actuellement à 13 500 000 au moins. Ce qui correspond aux normes internationales sur le ratio

nombre d'électeurs/nombre de populations. Pour l'opposition, l'adoption du décret donnant les pleins pouvoirs à la Ceni de mener les opérations liées à la refonte de la liste électorale est jugée « unilatérale » et met les autres forces politiques autres que celles du régime devant le fait accompli. C'est la raison pour laquelle ses membres ont fait publiquement part de leur désaccord.

“En termes de nombre, l'objectif est de passer à 13 500 000 électeurs, ce qui correspond aux normes internationales en matière de ratio.”

Quant à la société civile, à l'exemple de la plateforme Safidy, elle favorise la sensibilisation des électeurs, surtout les jeunes, sur leur responsabilité électorale et soutient mordicus le besoin impérieux du plafonnement des fonds de campagne des candidats afin de garantir l'apaisement et la bonne gouvernance de la période pré à la période post-électorale. Quant à l'éventualité pour

la diaspora malgache de participer aux élections, « il s'agit d'une promesse politique. Quand les textes qui y sont relatifs sortiront, la Ceni procédera à leur exécution stricto sensu », note Soava Andriamarotafika, porte-parole de la Ceni.

MAUVAISE PRATIQUE

Du côté des opposants, à l'instar du Rodoben'ny mpanohitra ho an'ny demokrasia eto Madagasikara (RMDM), du Tiako i Madagasikara (Tim), du groupe Panorama et des entités qui sont acquises à leur cause, il n'est pas possible d'envisager un processus électoral serein sans la tenue d'une conférence nationale. « Toutes les élections qui ont eu lieu à Madagascar ont servi à adouber les dirigeants, mais pas à apporter une solution pour la population. Les putschs ont renversé des présidents élus. Avant toute chose, il est donc primordial de se poser les bonnes questions pour garantir de bonnes élections par la suite », glisse le pasteur Edouard Tsarahame, porte-parole du RMDM.

Quant au coordonnateur national du Tim, Jean-Claude Rakotonirina, il est très explicite sur les raisons qui poussent son parti à exiger la tenue d'une conférence nationale. « En tant que parti politique, nous nous attelons déjà aux préparatifs en amont des élections avec l'appel de Marc Ravalomanana en 2021 à Toamasina, explique-t-il. L'appel à la redynamisation des membres du parti a été effectué à partir de la base. Cependant, on nous met à chaque fois des bâtons dans les roues ». Effectivement, l'ancien numéro Un du pays a été empêché, à plusieurs reprises, de tenir des meetings en province. Pour changer de braquet, l'ancien Président fait le tour des institutions malgaches et internationales pour les sensibiliser aux dangers de la tenue d'élections sans concertation préalable.

«Le risque avec cette mauvaise pratique, c'est la crise de suspicion des acteurs politiques vis-à-vis des tenants du régime. C'est ce qui nous amène à demander la tenue d'une concertation nationale pour revoir le code électoral, garantir l'indépendance de la Ceni et surtout revoir les implications des institutions publiques existantes dans le processus électoral», poursuit notre interlocuteur. Les «cravates bleues» ne sont guère mieux loties. Le 13 juin, Rivo Rakotovoava, le secrétaire national du Hery vaovao ho an'i Madagasikara (HVM), a été convoqué auprès du Bureau indépendant anti-corruption (Bianco) pour être entendu sur des soupçons de corruption durant son mandat en tant que président du Sénat. Le HVM soupçonne une intimidation politique derrière cette manœuvre.

PROCESSUS

Les partisans du régime ne partagent pas ces opinions. «En ce moment, il y a encore beaucoup de chantiers prioritaires liés au redressement du pays après la Covid-19 et les efforts du régime sont orientés dans ce sens, en allant au-devant des attentes de la population», note Augustin Andriamananoro, vice-président national du Tanora malagasy vonona (TGV). Concernant les préparatifs des élections, la refonte de la liste électorale est en cours. Le plus important est d'éviter une crise post-électorale et de mettre en place les meilleures conditions d'apaisement et d'inclusivité et d'impliquer toutes les entités politiques de ce pays, en garantissant la liberté et la représentativité dans ce processus».

Le parti au pouvoir est déjà dans les starting blocks, comme l'atteste Lanto Rakotomanga, députée de Madagascar élue sous les couleurs du Isika rehetra miaraka amin'i Andry Rajoelina (IRD). «En ce moment, nous commençons à tenir des congrès régionaux du parti pour participer à la refonte de la liste électorale et à identifier les personnes qui pourraient nous représenter dans le processus. Selon notre organigramme, les députés élus sous les couleurs de l'IRD et du TGV sont les coordonnateurs au niveau des régions, les secrétaires nationaux au niveau des provinces, les managers au niveau des districts et les responsables de secteurs au niveau des fokontany. Nous sommes en train de redynamiser toutes ces structures en vue de la participation aux élections et à la refonte de la liste électorale», assure-t-elle.

CONCERTATION NATIONALE

Cependant, pour l'opposition, le mal est plus profond qu'il n'y paraît et mérite des mesures préventives musclées. «Nous avons utilisé des codes électoraux différents et des modes de suffrages différents pour élire les présidents de République successifs. L'utilisation du bulletin multiple ou unique n'a pas apporté l'apaisement souhaité. Le ministère de l'Intérieur organisait les élections auparavant. Puis, la Ceni a pris le relais sans que cette réorganisation apporte stabilité politique», soutient Edouard Tsarahame.

Il ajoute également qu'il faut revoir le code électoral et bien insister sur la pénalisation de ceux qui n'en respectent pas le contenu.

“Le plafonnement des dépenses électorales constitue également un autre sujet de débat dans le processus électoral”

«À titre d'illustration, il y a des communes qui n'ont pas de maires élus jusqu'à maintenant. Aucune sanction n'est prise», souligne-t-il. Le Tim va plus loin en proposant sans ambages de retirer des mains de la Haute cour constitutionnelle (HCC) le jugement électoral. «Nous sommes convaincus que la HCC ne doit pas intervenir dans le jugement électoral, mais seulement dans le jugement constitutionnel. Cette situation s'est déjà présentée de 2013 à 2014 avec la Haute cour de justice (HCJ) et la Cour électorale spéciale (CES). Il faudrait aussi penser à mettre en place des tribunaux électoraux dans les régions et surtout à sortir des textes garan-

tissant une indépendance réelle de la Ceni», affirme le coordonnateur national du Tim.

Cependant, du côté des partisans de l'administration en place, si l'on en juge par les propos de Lanto Rakotomanga, ni la tenue d'une concertation nationale ni la modification des textes électoraux ne constituent pas une solution. «Concernant les lois et les textes relatifs aux élections, il est déjà stipulé que la liste électorale doit être refondue tous les dix ans. Le respect de la loi est primordial, d'autant plus que le budget pour cette action est déjà disponible», note la parlementaire. Concernant une éventuelle concertation nationale, l'État n'aurait pas les moyens de l'organiser et la modification des textes électoraux n'est pas non plus une solution. Avec la refonte de la liste électorale, tous les partis politiques ont largement le temps de s'y impliquer et de satisfaire leurs desideratas».

BALISE

Le plafonnement des dépenses électorales constitue également un autre sujet de débat dans le processus électoral, puisque les différences de moyens pour faire campagne entraînent une grande inégalité pour les candidats dans les possibilités d'être élus. «En 2013, les dépenses des élections à Madagascar ont battu le record du monde, nous avons battu notre propre record en 2018. Il est envisageable que nous soyons dans le rouge pour les prochaines échéances électorales», alerte Rado Milijaona, président de la Commission de contrôle du financement de la vie politique.

Le député de Madagascar élu à Ikongo, Jean Brunelle Razafitsiandraofa, a déjà proposé une loi organique relative au plafonnement des dépenses électorales, dont le montant par électeur ne devrait pas dépasser les 4 000 ar pour le premier tour et les 8 000 ar pour le deuxième tour... Pour l'instant, cette loi n'est toujours pas à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et ne semble pas faire l'unanimité au sein du camp des pro-régimes, mais également au niveau des politiciens malgaches en général. Selon le député élu à Ikongo, «L'esprit de cette loi est que nous-mêmes, Malgaches, puissions organiser les élections, sans dépendre d'aucun financement étranger. Ce qui permettra aux candidats élus par la suite de ne pas être redevables auprès de qui que ce soit. Ils seront libres de satisfaire les besoins de la population», note le député élu à Ikongo.



ÉLECTIONS « SALES »

En tout cas, à l'orée d'une nouvelle présidentielle, les grandes manœuvres n'ont pas encore eu lieu. Un rapprochement entre les forces politiques pro et contre le régime semble être une utopie pour l'instant, tellement les divergences sont importantes (voir *Politikà 25 sur l'opposition*). Quel serait alors le scénario envisageable si aucune des parties en désaccord ne lâchait du lest? Le parti Humaniste et écologiste semble avoir choisi le juste milieu si l'on s'en réfère à un communiqué signé par secrétaire général, Mahajoro Rekany, au début juin. «*Le parti Humaniste et écologiste participera aux présidentielles et municipales même si elles sont qualifiées de "sales". Oui, une concertation nationale est utile, oui, toiletter les lois électorales est utile, mais même sans, il faut tenir les élections dans le cadre des mandats*», souligne la formation politique.

Le parti avance que, depuis 2002, les tentatives pour réunir les forces politiques ayant dirigé le pays pour une réconciliation n'ont jamais abouti, à cause du refus inavoué des politiciens au pouvoir. Les raisons du rapprochement sont pourtant d'«*éviter que des citoyens soupçonnés de meurtres, de putsch, de trafic de bois de rose, de détournement de deniers de l'État ne puissent plus prétendre à diriger les Malgaches, mais aussi pour élaborer les textes juridiques nécessaires au pays*». Tant que cette catégorie de personnes figure dans la liste des candidats, ce parti

“En tout cas, à l'orée d'une nouvelle présidentielle, les grandes manœuvres n'ont pas encore eu lieu.”

estime que les élections seront de *facto* «sales». D'un côté, si l'on ne réforme que les lois électorales, «*le Président bénéficiera toujours de cette centralisation intolérable de pouvoir*» et le parti préconise «*une élection constitutionnelle avec comme options : province/région autonome, État unitaire ou État monarchique*».

LOGIQUE D'INTIMIDATION

D'autres partis ni d'opposition ni pro-régime ne se prononcent pas ouvertement, mais attendent le moment favorable pour

afficher leurs positions dans le processus électoral. Pour l'opposition, l'enjeu est clair. «*Si les tenants du régime actuel ne veulent pas accepter la tenue d'une concertation nationale, cela veut dire qu'ils s'acheminent vers la dictature, à laquelle nous nous opposerons forcément, avec la population qui mérite la tenue d'élections qui vont résoudre ses problèmes. Nous pourrions même nous abstenir de participer aux élections, avec toutes les conséquences que cela implique*», soutient le Pasteur Tsarahame. Jean-Claude Rakotonirina, quant à lui, affirme qu'«*il ne faut surtout pas que la refonte de la liste soit un motif de report des élections, car il ne s'agit pas d'un caprice de l'opposition ni d'une procédure imprévue. Nous ne sommes pas dupes de toutes les diversions qui ont lieu en ce moment et nous ne participerons aux élections que si toutes les garanties de transparence et d'inclusivité sont mises en place*». Dans ce climat délétère et les pics réguliers que se lancent opposants et administration par presse et réseaux sociaux interposés, le Conseil du fampihavanana malagasy (CFM) en appelle à l'apaisement et au bon sens. «*La Nation ne va pas s'en sortir si nous continuons dans cette logique et dans ces intimidations constantes dans les médias et sur les réseaux sociaux*», prévient Maka Alphonse, président du CFM. **P**

CHRONOGRAMME DE LA REFONTE DE LA LISTE ÉLECTORALE

23 étapes devront être respectées dans la refonte de la liste électorale qui devrait mener jusqu'en 2024. Des dates importantes sont à cocher.

Du 11 mai 2022 au 28 mai 2023 : adoption du décret sur la refonte, préparatifs techniques sur le contenu et les supports de concertation, communication et développement des logiciels, information et sensibilisation des citoyens

09 juin 2022 au 10 septembre 2022 : ateliers de concertation multi-acteurs (national et districts)

Du 11 mai 2022 au 28 mai 2023 : recrutement des agents recenseurs, mise en place des Commissions locales de recensement des électeurs (CLRE)

22 août 2022 au 28 mai 2023 : 22 août 2022 au 28 mai 2023

02 mars 2023 : arrêlage provisoire de la liste électorale

03 mars 2023 au 11 avril 2023 : consultation et vérification des listes par les citoyens

03 mars 2023 au 10 mai 2023 : reprise des enrôlements selon les procédés

07 juin 2023 au 09 juin 2023 : arrêlage définitif de la liste électorale

10 juin 2023 : clôture définitive du registre électoral national

11 juin 2023 au 15 mai 2024 : mise en ligne du registre électoral national



Le spectre d'une récession sur fond d'accélération de l'inflation

Tous les voyants économiques sont au rouge ! La Grande île sort péniblement de la crise sanitaire alors qu'une récession terrible se profile à l'horizon. Madagascar est en pleine tempête.

DONAS HANITRINIONY RALAY

Le regard grave, Nivo et son enfant arpentent le marché de Mananjary. Même si le *makalioaka* a baissé de 100 ariary pour se stabiliser à 750 ariary, après avoir tutoyer les 850 ariary il y a quelques semaines. Le *kapoaka* est encore amer pour elle. Mais elle doit faire avec, comme de nombreuses autres familles d'ailleurs. Nivo et sa famille ont subi de plein fouet les conséquences du cyclone tropical Emnati et peinent à se relever de la crise de la Covid-19. L'inflation est belle est bien là.

NIVEAU DE VIE

À 700 km de là, autre salle, autre ambiance. L'équipe de la Banque mondiale affiche aussi une mine grave avant de présenter la note de conjoncture économique de Madagascar, intitulée *Perspectives économiques de Madagascar : surmonter la tempête*. Le dictionnaire Larousse définit une tempête comme une « violente perturbation atmosphérique; vent rapide qui souffle en rafales, souvent accompagné d'orage ». La Banque mondiale ne croyait pas si bien dire en définissant le titre du document. « C'est un rapport conjoncturel (que l'on publie) deux fois par ans, pour voir les perspectives et les réformes que le pays doit faire pour remettre le pays sur la voie de la croissance », plante d'emblée Marie-Chantal Uwanyiligira, responsable des opérations de la Banque mondiale pour Madagascar. La croissance de la Grande île attendra péniblement les 2,6%, en 2022, contre une estimation de 5,4% il y a quelques mois. Cependant, le niveau de vie moyen ne progressera pas cette année.

Cette révision de près de la moitié de la projection est due au contexte économique actuel. Le rapport publié en avril dernier est sans équivoque : Madagascar pourrait mettre plus de 70 ans pour rattraper le niveau de vie actuel du Rwanda. Il faudrait

une décennie pour inverser la tendance à la perte des revenus moyens, à cause de la crise de 2020-2022. Dans les faits, cette situation se vérifie sur le quotidien des Malgaches, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. « Tout le monde dans ce pays ressent ce qui se passe. (Il est important d') améliorer la résilience de toutes les communautés », plaide la responsable des opérations de la Banque mondiale pour Madagascar.

La Banque mondiale estime que la récession est assez profonde et il faut une certaine stabilité pour la reprise économique durable. La pandémie, le passage des cyclones successifs, comme Ana ou Batsirai, le conflit en Ukraine... ont entraîné une hausse des prix de l'énergie, un ralentissement de la croissance. « Avec le Produit intérieur brut actuel, le faible taux d'investissement annuel, il faut des années pour avoir une base de croissance soutenue », souligne Pr Hery Ramiarison, économiste. « Madagascar a subi l'une des récessions les plus importantes de (son) histoire », renchérit Marc Stocker, économiste principal de la Banque mondiale. Face à la pandémie, les opérateurs ont également souffert. La croissance a été structurellement limitée. Pour faire face aux différents chocs, l'institution de Bretton Woods suggère, entre autres, d'accélérer la campagne de vaccination, d'entreprendre des réformes en termes de tarification du prix du carburant, de l'électricité, de l'énergie, de l'investissement... outre l'éducation et la santé.

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Selon le Pr Hery Ramiarison, il faut une politique de développement et d'investissement clair. « Madagascar pourrait par exemple créer davantage d'emplois dans les domaines du textile, de la confection, du tourisme pour accélérer la croissance structurelle », explique-t-il. Le pays fait face à différents

chocs comme les cyclones, le trouble des approvisionnements mondiaux, la crise alimentaire, la hausse du prix de l'énergie... Du côté des opérateurs, l'on attend un allègement fiscal, une accélération des procédures administratives et plus de soutien de l'entrepreneuriat afin de promouvoir la création d'emploi. « Les opérateurs économiques ont actuellement besoin de soutien technique et financier. Les problèmes fonciers, ceux des semences, de matériels sont à résoudre pour améliorer la production pour que le pays puisse atteindre l'autosuffisance alimentaire », plaide Harilala Ramanantsoa, présidente de l'Entreprendre au féminin océan indien (EFOI), Madagascar.

Les chantiers sont titanesques et le pays semble encore tâtonner pour le moment. « Les problèmes d'infrastructures, de voie de communication, d'électrification entravent encore le développement du pays. Une étude réalisée en France a révélé que le Betsiboka a un fort potentiel énergétique de 5 800 mégawatts, partage Serge Zafimahova du Club éthique et développement (CDE). Le coût de transport par voie ferroviaire pourrait être avantageux pour le pays en raison du moindre coût du produit. Il faut une stratégie liée au développement et une application stricte de la rigueur de gestion ».

GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

Comment sortir de cette crise nourrie par un contexte international très peu favorable ? Beaucoup d'acteurs se sont penchés sur la question. « Au Rwanda, la croissance était plus forte avant la crise, la récession était plus superficielle, et la reprise en 2021 était plus importante. On voit l'importance d'une économie dynamique et diversifiée pour faire face aux chocs. Cette différence de perspective reste marquée en période de crise », explique l'économiste principal de

la Banque mondiale. Tout le monde s'accorde à dire que les réformes sont urgentes, d'abord, à travers l'amélioration de la gouvernance institutionnelle.

«Il ne s'agit pas seulement de changer les choses (sic). Mais nous cherchons un résultat qui est différent. Si on regarde le taux d'accès à l'électricité, il reste à 15% (à Madagascar). Comment serait-il possible que l'on change le taux de pauvreté avec ce taux?», questionne Idah Pswarayi-Riddihough, la directrice pays de la Banque mondiale pour Madagascar, Comores, Seychelles et Maurice. Pour que le pays et ses habitants résistent aux chocs exogènes, l'autosuffisance alimentaire ne doit plus rester comme un slogan. Le défi ne réside pas seulement dans «la politique du ventre», aussi vitale soit-elle, mais également dans d'autres secteurs sociaux. Ainsi, l'investissement dans une éducation de qualité est prioritaire. «Madagascar a une population jeune. Si elle ne reçoit pas l'éducation qu'il faut, il ne va jamais être possible de (la) sortir de cette situation de pauvreté», continue Idah Pswarayi-Riddihough.

RYTHME DE CROISSANCE

Certains secteurs – quasiment délaissés – mais qui peuvent insuffler une dynamique économique importante doivent être sérieusement étudiés. Dans le secteur minier par exemple, la chambre des mines de Madagascar, la fédération des associa-

**Certains secteurs
– quasiment
délaissés – mais
qui peuvent
insuffler une
dynamique
économique
importante
doivent être
sérieusement
étudiés.**

tions, groupements, coopératives des mines, la fédération des opérateurs miniers nationaux, le syndicat professionnel minier de Madagascar, ont adressé une lettre ouverte au chef du gouvernement pour rétablir la bonne gouvernance pour profiter des avantages dans ce secteur, le 25 mai dernier. Le secteur est quasiment ankylosé, même si Ambatovy a permis quelque peu à l'éco-

nomie de rester à flot. «La réouverture de la mine Ambatovy, hausse du prix du nickel et du cobalt a soutenu l'exportation et les activités industrielles», note Marc Stocker. L'application de certaines dispositions du code minier, dont la délivrance de permis et de titre minier, est attendue. Actuellement, les investissements sont risqués.

Ces opérateurs miniers estiment que suite à la pandémie et aux conséquences des conflits en Europe de l'Est, peu de pistes semblent pouvoir permettre à Madagascar d'atténuer le choc de la récession qui se profile doublée d'une inflation qui semble être partie pour durer. Si Madagascar maintient une croissance soutenue et stable de 7%, le temps nécessaire pour rattraper le rythme de croissance du Rwanda pourrait être divisé par quatre.

Pour le moment, la Grande île est en grand danger. Il fait face à une «*risque d'un décrochage économique en l'absence d'une nouvelle réforme*», prévient l'économiste principal de la Banque mondiale. «*Nous sommes inquiets. Si on voit ce qui se passe dans d'autres pays, le taux de pauvreté (à Madagascar) n'a pas changé d'une manière qui est (importante)*», renchérit Idah Pswarayi-Riddihough. L'inquiétude est assurément partagée par Nivo qui ne sait pas de quoi demain sera fait. **P**

«Une décennie de gains en matière de réduction de la pauvreté annulés en un an»

Les secteurs les plus durement frappés ont été l'exploitation minière, le tourisme, les transports et les services publics. En 2020, le secteur de l'industrie a vu sa production baisser de 19,5 pour cent et la suspension des activités minières a représenté 50 pour cent de la contraction du PIB (Figure 1.11). L'activité du secteur tertiaire a également subi une forte baisse, celle du secteur du tourisme étant à l'arrêt. Impacts socio-économiques importants de la récession de 2020 La pandémie de COVID-19 a déclenché l'une des récessions les plus profondes de l'histoire de Madagascar. Un effondrement des recettes d'exportation et des Les travaux publics et les transports ont également été fortement impactés par l'interruption des services publics, le confinement dans les grandes villes et les restrictions de déplacement. En revanche, les télécommunications, les soins de santé et les services financiers ont affiché des gains, ce qui a contribué à compenser les contractions dans d'autres sous-secteurs des services. (...) Plus d'une décennie de gains en matière de réduction de la pauvreté ont été annulés en l'espace d'un an. La récession de 2020 a fait basculer 1,8 million de personnes supplémentaires sous le seuil de pauvreté, portant

ainsi le taux de pauvreté au niveau record de 81 pour cent, contre 77,4 pour cent en 2019. Cette recrudescence s'explique principalement par les pertes d'emplois formels et plus généralement par les baisses de revenus des ménages. À la fin de l'année 2020, 30,6 pour cent des salariés interrogés déclaraient n'avoir reçu aucune rémunération depuis le début de la crise. Face à cette situation, un nombre croissant de ménages a réduit leur consommation alimentaire, de sorte que 50 pour cent des ménages ont déclaré ne pas s'alimenter suffisamment lors de cette même enquête. (...) L'inflation a augmenté mais est restée inférieure aux moyennes historiques. Après avoir atteint un plancher de 3,9 pour cent mi-2020, l'inflation a suivi une tendance à la hausse, atteignant 6,2 pour cent en décembre 2021 (Figure 1.20). Bien que l'augmentation ait été perceptible, l'inflation est restée inférieure aux moyennes historiques (...).

In Perspectives économiques : surmonter la tempête (mai 2022), Banque Mondiale





TRANSPORT

**UN SECTEUR
QUI DERAILLE**



Madarail

Un plan de relance qui déraille

Le chemin de fer n'est pas dans la meilleure forme de sa vie. Après avoir été un moyen de transport privilégié, le train est entré dans une phase de déclin prononcé au début des années 80. La privatisation du réseau ferroviaire nord n'a pas enclenché la dynamique et la renaissance attendues. Enquête.

MALINA

Le système ferroviaire de Madagascar se divise en deux réseaux de lignes construits tous les deux au début du ^{xx}e siècle. La ligne reliant Fianarantsoa à Manakara, baptisée Fianarantsoa-Côte Est (FCE), et le réseau ferroviaire nord, qui comprend la ligne Tananarive-Côte Est (TCE), reliant Antananarivo à Toamasina, les lignes Moramanga-Lac Alaotra (MLA) et Tananarive-Antsirabe (TA), connectant les localités du même nom.

INVERSER LA TENDANCE

Le réseau ferroviaire nord revêt une grande importance économique pour Madagascar. Il connecte la capitale du pays à son plus grand port, ainsi qu'à Antsirabe, une ville industrielle majeure. Pourtant, malgré les 673 km de lignes du réseau, la majorité du trafic de fret entre ces trois villes s'effectue aujourd'hui par voie terrestre, via les routes nationales n°2 et n°7.

Force est de constater que la dynamique est négative : le transport de fret sur la ligne TCE a reculé de 450 000 tonnes à 60 000 tonnes entre 2011 et 2019, et la ligne TA n'est actuellement pas exploitée. Pourtant, le transport de fret par voie ferrée est plus économique. Un récent rapport de la Banque mondiale évalue ainsi le coût de transport d'une tonne de fret d'Antananarivo à Toamasina à 18 dollars américains par voie ferrée, contre 26 dollars américains par voie terrestre, et ceci, sans compter le coût de la dégradation de la route nationale n°2 causée par le passage des camions ainsi que ceux liés à l'augmentation des accidents routiers et à la pollution accrue de l'air. Pour inverser cette tendance, un vaste plan de relance du réseau ferroviaire nord a été initié en 2020.

UNE LENTE DÉCOMPOSITION

Au début des années 2000, impuissant face à l'inexorable déliquescence du réseau ferroviaire nord, l'État malgache en concède la gestion et l'exploitation à la société malgache Madarail S.A., créée dans ce but par Comazar, une filiale du groupe français Bolloré. Une convention est signée entre les deux parties le 10 octobre 2002, formalisée l'année suivante par un décret interministériel. Cette convention entre l'État malgache et Madarail a depuis fait l'objet de sept avenants. D'une durée initiale de 25 ans, celle-ci a été portée à 40 ans en 2011.

Le réseau a poursuivi sa lente détérioration, s'accompagnant d'une immobilisation progressive de son matériel roulant

Entre 2003 et 2012, des investissements d'un montant de 83 millions de dollars américains ont été consentis pour le réseau ferroviaire nord. Mais faute de nouvel inves-

tissement majeur depuis 2012, le réseau a poursuivi sa lente détérioration, s'accompagnant d'une immobilisation progressive de son matériel roulant. La majeure partie du service ferroviaire passager sur le réseau est désormais suspendue, une décision prise à la suite de plusieurs accidents graves. Le sixième avenant à la convention de concession, signé en 2012, prévoyait pourtant la poursuite de ces investissements pour un montant total de 87 millions de dollars américains. Toutefois, l'État n'a pas été en mesure à l'époque de mobiliser les fonds promis.

Le septième et dernier avenant de la convention de concession liant l'État malgache à Madarail prévoit la réalisation d'un nouveau plan d'investissement, couvrant la période 2020-2024. Le montant total de cet ambitieux programme d'investissement est de 654,9 milliards d'ariary, dont 276,1 milliards d'ariary réservés à l'infrastructure ferroviaire, incluant la réhabilitation des voies, des ouvrages, de la signalisation, de la télécommunication et des bâtiments d'exploitation ; 182,2 milliards d'ariary à dépenser pour le matériel roulant ; et 8,5 milliards d'ariary investis dans la mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental et social.

UNE OFFRE DE TRANSPORT MOINS COÛTEUSE

D'après les termes de ce dernier avenant signé en 2020, l'acquisition et la réhabilitation de matériels roulants prévus par le nouveau plan d'investissement doivent « permettre la reprise par le rail de l'évacuation de la production minière de Morarano vers Toamasina, l'acheminement principalement des produits pétroliers, des conteneurs et des matériaux de construction depuis Toamasina vers les hauts plateaux ». L'objectif affiché est, ...

••• tout en assurant la rentabilité de Madarail, de sécuriser le patrimoine routier, de réduire l'accidentologie routière sur la RN2 et d'offrir une offre de transport moins coûteuse, plus régulière et plus sûre aux opérateurs économiques, en transférant de la route vers le rail « *du trafic lourd et dangereux* ».

Le nouveau plan d'investissement prévoit en outre la délocalisation des installations de Madarail situées actuellement dans le quartier de Soarano à Antananarivo, la création d'un port sec au by-pass, un axe routier permettant de contourner l'agglomération d'Antananarivo, destiné à la gestion du trafic des conteneurs acheminés par rail et par route entre Toamasina et les hauts-Plateaux pour un coût de 188,1 milliards d'ariary, la reprise d'un service régulier de transport des personnes sur les trois axes du réseau nord que sont Ambatondrazaka, Toamasina, et Antsirabe, ainsi qu'une assistance à l'exploitation d'un projet de train urbain à Antananarivo. Le montant de ce plan d'investissement a été réévalué à 196,35 millions de dollars américains, soit environ 785 milliards d'ariary, d'après le rapport d'avancement du plan de relance au premier trimestre 2022, que les auteurs de cet article ont pu consulter.

AVENANT

Conformément au premier avenant à la convention de concession signé en 2005, la charge des investissements relative à la composante infrastructure revient à l'État en tant que propriétaire du domaine public ferroviaire et des infrastructures existantes. Les investissements relatifs à la composante matériel roulant sont, quant à eux, majoritairement pris en charge par Madarail, à l'exception notable de l'acquisition et de la réparation de divers matériels moteurs et remorqués, payés par l'État pour un montant budgétisé de 41,7 milliards d'ariary, soit environ un cinquième du coût total de la composante matériel roulant du plan d'investissement 2020-2024. Contrairement à l'avenant n°6 de la convention de concession qui prévoyait que l'intégralité des matériels roulants soit financée par Madarail via un prêt de l'État malgache, ce dernier a désormais accepté de prendre en charge une part substantielle du coût de ces matériels.

Pour les autres matériels roulants à la charge de Madarail, l'avenant n°7 à la convention de concession prévoit qu'ils puissent être financés par un emprunt.

Le plan d'investissement 2020-2024 prévoit ainsi que Madarail contracte un prêt conditionnel de près de 37 millions de dollars américains auprès de la Société financière internationale (SFI), du groupe de la Banque mondiale. En plus de ce prêt destiné à Madarail, l'État a demandé à la Banque mondiale une aide budgétaire spécifique de 130 millions de dollars américains au titre du plan de relance, dont 120 millions pour les infrastructures du réseau ferroviaire nord et dix millions pour les installations du port sec.

Le nouveau plan d'investissement prévoit en outre la délocalisation des installations de Madarail situées actuellement dans le quartier de Soarano à Antananarivo

Entre 2006 et 2012, l'institution internationale a prêté à Madagascar près de 50 millions de dollars américains pour réhabiliter le réseau ferroviaire nord. En outre, quelques années plus tôt elle a financé un plan de mitigation des impacts sociaux de la mise en concession de ce réseau, à hauteur de cinq millions de dollars américains. Il semblerait donc naturel que la Banque mondiale accepte de contribuer au financement du nouveau plan de relance de Madarail. Or, il n'en est rien, du moins, jusqu'à présent.

ACTIONNAIRE PRINCIPAL

Tout semble à croire qu'une condition préalable à la participation de la Banque mondiale au financement du nouveau plan d'investissement a été le retrait du capi-

tal de Madarail S.A. de l'homme d'affaires Maminiana Ravatomanga, son principal actionnaire. Une « *restructuration de l'actionariat* » de Madarail est bien mentionnée à l'article 3 de l'avenant n°7 de la convention de concession. Cependant, les modalités de cette restructuration n'y sont pas précisées. Il y est seulement noté que « *l'État prend acte de la décision de l'actionnaire de référence actuel d'accepter cette restructuration.* »

Est-ce la proximité de Mamy Ravatomanga avec l'actuel président de la République qui a poussé la Banque Mondiale à demander son retrait avant toute participation au projet d'investissement de Madarail, comme Mamy Ravatomanga lui-même l'a affirmé dans une interview télévisée d'avril 2022 ? Ou est-ce l'opacité du modèle actionnarial de Madarail Holdings Ltd, la société mauricienne qui possède officiellement 75 % des actions de Madarail, qui a été perçue négativement par la Banque mondiale ? (voir l'article « *Qui se cache derrière Madarail Holdings Ltd ?* »).

Dans ce contexte, il est utile de rappeler que Mamy Ravatomanga possède également des intérêts dans le transport routier d'hydrocarbures, via son groupe Sodiat, intérêts potentiellement concurrents à ceux de Madarail. Quoi qu'il en soit, au cours de cette même interview d'avril 2022, Mamy Ravatomanga a annoncé qu'il se conformerait à la recommandation de la Banque mondiale de se retirer du capital de Madarail. C'est désormais chose faite. Depuis le 7 avril 2022, l'intégralité de la participation de Madarail Holdings Ltd au capital de Madarail a été transférée à la Société nationale de participations (Sonapar), pour le compte de l'État malgache.

RESTRUCTURATION DU CAPITAL

Créée en 1991, la Sonapar a pour mission de financer des entreprises, notamment par du capital-investissement, c'est-à-dire des prises de participation. Dotée d'un capital social de 10,2 milliards d'ariary, elle est possédée en majorité par l'État malgache. Le transfert d'actions de Madarail a été organisé suivant une convention dite de portage, signée entre l'État et la Sonapar en novembre 2021. Selon les termes de cette convention, la Sonapar doit, avec l'aide de la Banque mondiale, rechercher de nouveaux investisseurs à même de racheter les actions de Madarail qu'elle détient dorénavant.



La composition du conseil d'administration de Madarail S.A. en avril 2022

Au mois d'avril 2022, la société Madarail S.A. avait pour président de son conseil d'administration Patrick Claes. Présent depuis 25 ans en Afrique, il fonda la société Comazar en 1993. Il a également co-fondé en 2006, avec Eric Peiffer, la société belge Vecturis, qui est l'actuel opérateur ferroviaire du réseau ferroviaire nord de Madagascar.

D'après le site internet de Madarail, les autres membres du Conseil d'administration de la société ferroviaire étaient, en avril 2022 :

- **Maminiaina Ravatomanga**, président-directeur général du groupe Sodiat, fondé en 1990. Composé de 18 sociétés, Sodiat possède des actifs dans le transport (Madarail, Sodiitrans, Sodiat S.A., TOA), la santé (Polyclinique d'Ilfy, MAM), l'immobilier (Pradon Trade Center), le négoce (Auto Diffusion, Sodiat Export), l'audiovisuel (M3 TV/FM, Radio Fy, SMC Presse, Matin Hebdo), les loisirs (Cap Mada Voyages, Azura, Gare des Manguiers, Golf du Rova) et la maintenance industrielle et pétrolière (MMP BTP).
- **José Andrianasolo**, vice-président du groupe Sodiat.
- **Naina Andriantsitohaina**, maire de la Commune urbaine d'Antananarivo depuis janvier 2020, il est également l'actuel président du Conseil d'administration de la Banque malgache de l'océan Indien (BMOI). Ancien ministre des Affaires étrangères (2019), il possède plusieurs sociétés dans le domaine de l'impression et de la communication, dont Niag, Dujardin Delacour & Cie et Ultima Média.
- **Andriamampianina Hambinintsoa**, Président de l'association professionnelle des transporteurs routiers.
- **Hassanein Hiridjee**, ancien actionnaire de Madarail ayant revendu ses parts à Madarail Holdings Ltd en 2011, il est l'actuel président-directeur général du groupe Axian, présent dans les télécoms (Telma), les services financiers (BNI Madagascar, IORS), l'énergie (EDM, Jovena), l'immobilier (First Immo) et l'innovation (Connecteo, Pulse).
- **Salimo Momod**, ancien directeur général de l'Éducation fondamentale et de l'alphabétisation au ministère de l'Éducation nationale.
- **Herintsalama Rajaonarivelo**, président de la BNI Madagascar et vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Antananarivo.
- **Rigobert Rakotoarinirina**, ancien secrétaire général du ministère du Tourisme, des Transports et de la Météorologie.
- **Jean Martin Rakotozafy**, ancien sénateur de Madagascar et ancien président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Antananarivo.
- **Herisoa Razanadrakoto**, ancienne directrice de cabinet du Président Hery Rajaonarimampianina et ancienne présidente de la société de gestion du port autonome de Toamasina.
- **Eric Razanamparany**, directeur général du groupe Sodiat.

*** Ce portage a été conclu pour une durée de neuf mois à compter de la date de transfert des actions à la Sonapar. Toutefois, un retour en arrière n'est pas à exclure. La reconstitution de l'actionnariat de Madarail serait en effet conditionnée par l'obtention de garanties formelles demandées par l'État à la Banque mondiale concernant le financement de la composante infrastructure du plan de financement 2020-2024.

Le 14 avril 2022, l'État a transmis à l'institution l'ensemble des informations concernant la restructuration de l'actionnariat. Il revient à présent à la Banque mondiale de se prononcer sur un éventuel appui financier. La principale raison qui ferait encore hésiter la banque à financer le plan d'investissement 2020-2024 serait les contreparties trop importantes demandées par l'actionnaire majoritaire pour acter son retrait effectif du capital de l'entreprise ferroviaire.

UN VASTE PÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le prix des actions cédées par Madarail Holdings Ltd n'a pas été dévoilé. On sait néanmoins que l'actionnaire sortant de Madarail a souhaité conserver certains des actifs les plus intéressants du patrimoine immobilier de la société ferroviaire. L'avenant numéro 7 à la convention de concession mentionne en effet que la propriété des terrains de la gare de Soarano doit être transférée à la société Madarail Immobilier S.A. afin d'y construire «*un vaste pôle économique et social*». À cet effet, un protocole devrait être établi entre l'État et Madarail Immobilier, précisant notamment le prix de ces terrains et leurs modalités de paiement. De plus, il revient à l'État de prendre en charge les travaux de délocalisation des installations ferroviaires actuellement présentes sur le site de Soarano vers le by-pass d'Antananarivo.

Dans une publication sur le réseau social Facebook datant de 2021, un ancien haut responsable du Réseau national des chemins de fer malagasy (RNCFM), la société d'État qui gère le réseau ferroviaire nord avant sa mise en concession, fait part de son incompréhension vis-à-vis du transfert de propriété de ces terrains. «*La privatisation ne devrait concerner que l'exploitation, mais en aucun cas les terrains et les immobiliers (...). Dans le projet de l'époque, les immobiliers devraient rester patrimoine propriété indivisible de l'État. Une société d'État devrait être*

créée pour assurer la gestion et l'exploitation de ces biens», fustige cet ancien responsable.

L'avenant n°6 prévoyait, quant à lui, l'attribution d'un droit commercial du site de Soarano à la société Madarail pour une période de 50 ans. Désormais, ce n'est plus un simple droit commercial qui serait cédé, mais la propriété même des terrains. Par ailleurs, ce n'est plus Madarail qui en serait le bénéficiaire, mais Madarail Immobilier S.A. D'après le registre malgache du commerce et des sociétés, l'administratrice générale de cette entreprise créée en 2013 est Herisoa Razakasolo, par ailleurs directrice de coordination du groupe Sodiat, et Mamy Ravatomanga est membre de son conseil d'administration. Il semblerait cependant que, compte tenu de difficultés rencontrées par l'État pour exproprier les terrains devant accueillir les nouvelles installations ferroviaires au by-pass, celles-ci soient encore maintenues à Soarano pour plusieurs années, remettant ainsi en cause le projet de construction du pôle économique et social souhaité par Madarail Immobilier. Sans l'apport financier de la Banque mondiale, le plan d'investissement 2020-2024 de Madarail, crucial pour sa survie, est-il voué à subir le même sort que le précédent programme d'investissement adopté en 2012, c'est-à-dire abandonné faute de fonds.

L'ÉTAT MALGACHE EST GÉNÉREUX AVEC MADARAIL

Sans attendre la décision de la Banque mondiale concernant le financement de la composante infrastructure du plan d'investissement, l'État malgache a déjà investi massivement dans la relance de Madarail. À côté des 130 millions de dollars américains d'aide budgétaire attendus de la Banque mondiale, l'État s'est engagé à contribuer au programme d'investissement à hauteur de 27,35 millions de dollars américains, soit environ 110 milliards d'ariary, en utilisant ses ressources propres. La partie malgache a déjà débloqué 76,4 milliards d'ariary entre 2019 et 2020. Ces fonds ont été utilisés à 44% pour la composante «*infrastructure*» du programme d'investissement, et à 56% pour sa composante «*matériel roulant*». Ils ont été transférés à Madarail et dépensés presque en intégralité, d'après le rapport d'avancement du plan de relance daté du premier trimestre 2022.

Ainsi, les matériels roulants à la charge de l'État définis dans l'avenant n°7 de la

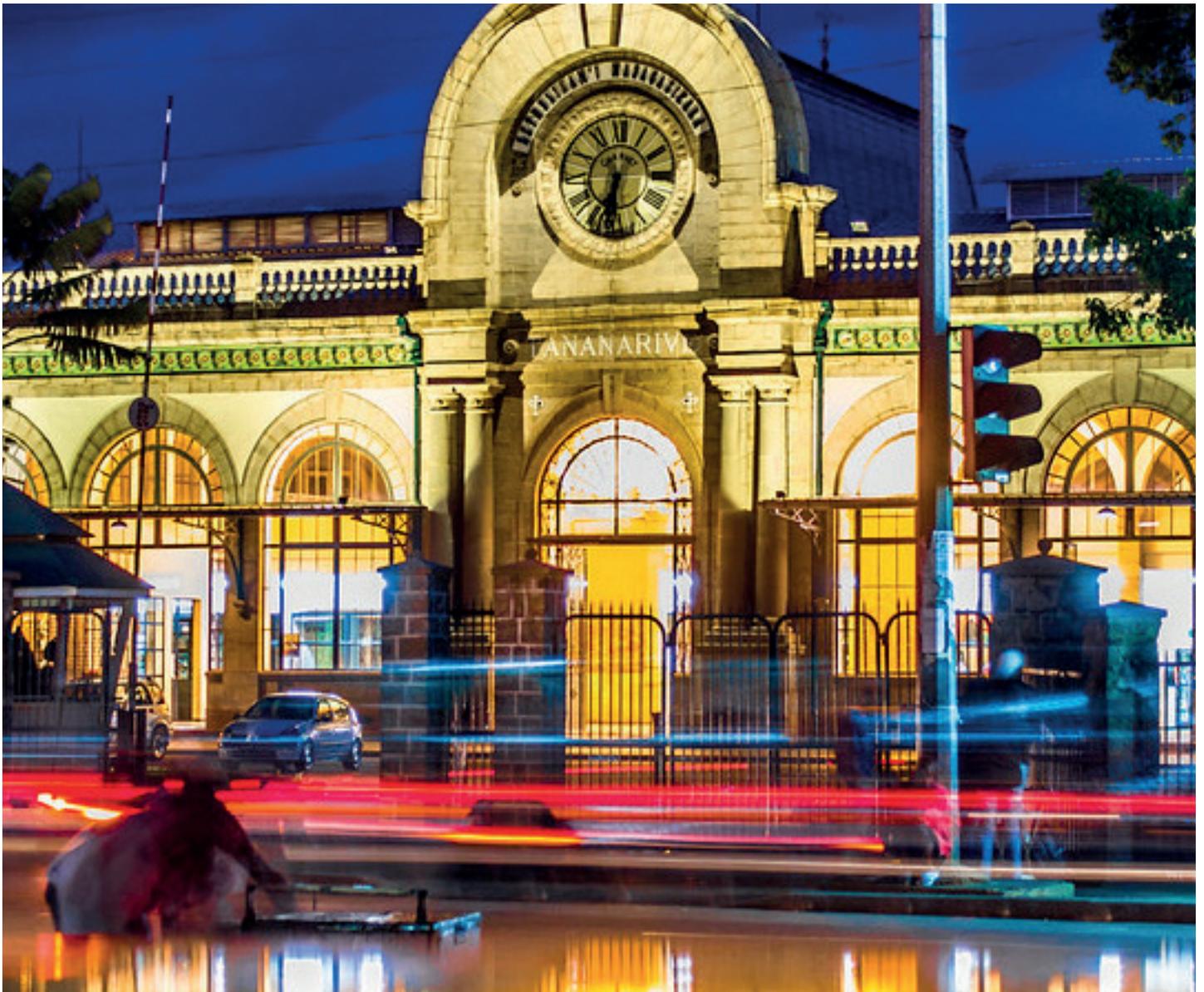
convention de concession, soit quatre locomotives de type AD19, deux locomotives de manœuvre et six voitures voyageuses, ont tous été achetés et livrés, et sont pour certains déjà utilisés par Madarail. De plus, une Usine de production de traverses en béton armé (UTBA) a été construite, 800 tonnes de rails ont été posées sur les lignes TCE et MLA, et trois gares ont été rénovées grâce à ces fonds étatiques.

HYPOTHÉQUER L'AVENIR DU RAIL À MADAGASCAR

Madarail a attribué à Somatrafer, une société anonyme créée en 2005, le marché en régie de la pose des 800 tonnes de rails et ceux de la construction et de l'exploitation de l'UTBA. D'après le registre malgache du commerce et des sociétés, plusieurs membres du conseil d'administration de Somatrafer siégeaient aussi au conseil d'administration de Madarail en avril 2022, notamment Patrick Claes en tant que président-directeur général des deux sociétés, mais aussi Mamy Ravatomanga et José Andrianasolo, par ailleurs vice-président du groupe Sodiat. (voir l'article «*La composition du Conseil d'administration de Madarail S.A. en avril 2022*»)

Entre 2019 et 2020, l'État a également versé à Madarail une subvention d'exploitation de 26,3 milliards d'ariary. Malgré cette générosité, la situation financière de Madarail reste critique. La perte opérationnelle de Madarail en 2020 a ainsi dépassé les sept milliards d'ariary. Grâce au transfert de ces fonds de l'État sur ses comptes, Madarail a obtenu 6,2 milliards d'ariary en intérêts bancaires. Ces intérêts ont permis de régler une partie importante des arriérés que Madarail a contractés auprès de Madarail Holdings Ltd, soit un montant de 6,6 milliards d'ariary. L'avenir du plan d'investissement et du redressement de Madarail est désormais suspendu à la décision de la Banque mondiale. Les contreparties demandées par l'actionnaire sortant risquent-elles d'hypothéquer l'avenir du rail à Madagascar? Contactée par courriel, la Banque mondiale n'a pas encore répondu à nos questions au moment de sa mise sous presse. **P**





Madarail Holdings Ltd

Des sociétés peuvent en cacher des autres

Entrer dans la galaxie Madarail revient à entrer dans une nébuleuse de sociétés avec des enchevêtrements compliqués et complexes.

•• **M**adarail S.A., immatriculée au registre malgache du commerce et des sociétés, a été créée en 2001 par le groupe français Bolloré, via sa filiale Comazar. Vecturis, une société belge, en devient l'actionnaire majoritaire en 2008. Madarail change une nouvelle fois de main en 2011, lorsque Vecturis, tout en restant l'opérateur ferroviaire du réseau ferroviaire nord, cède l'intégralité de ses parts de Madarail à une société dénommée Madarail Holdings Ltd.

ACTIONS

Madarail Holdings Ltd, enregistrée à l'île Maurice en 2003, s'impose alors comme l'actionnaire de référence de Madarail, en rachetant des actions de la société détenues par l'entreprise Fiaro ainsi que par les familles Hiridjee et Ramanandraibe. Jusqu'en avril, Madarail Holdings Ltd possédait 75 % des actions de Madarail, le reste des parts étant détenues par l'État malgache. Lors d'une interview diffusée à la télévision le 1^{er} avril dernier, l'homme d'affaires Maminaina Ravatomanga avait mentionné détenir 75 % de la société Madarail depuis 2011. Cela implique logiquement qu'il soit le propriétaire de Madarail Holdings Ltd.

Dans les faits, la totalité des 1 000 actions de Madarail Holdings Ltd appartenait, en août 2018, à une autre société mauricienne du nom de Madagascar Utilities Ltd. Étonnamment, dans la même interview d'avril 2022, Mamy Ravatomanga dément que Madagascar Utilities Ltd est une filiale de Sodiati, le groupe dont il est le président-directeur général. Pourtant, le site internet du groupe présente bien Madarail comme une « *entreprise appartenant au groupe Sodiati* ». Or, le registre mauricien du commerce, que les auteurs de cet article ont pu consulter grâce à l'outil d'intelligence économique Sayari Graph, est formel sur l'existence d'un lien actionnarial direct entre Madarail Holdings Ltd et Madagascar Utilities Ltd.

DÉCISION DE JUSTICE

Les deux administrateurs actuels de Madagascar Utilities Ltd se nomment Khodadeen Mohammad Yassin et Edo Shabinaz. Ces deux personnes sont aussi les deux administrateurs de Madarail Holdings Ltd. Ils ont tous été nommés à ce poste le 27 juillet 2016, pour cha-

cune des deux sociétés. Enfin, Madagascar Utilities Ltd et Madarail Holdings Ltd, qui ont été créées la même année, partagent la même adresse postale à l'île Maurice.

Pour rappel, Madagascar utilities Ltd (MULTD) a été accusée il y a plusieurs années d'être impliquée dans une affaire de détournement de fonds publics liée à une location de groupes électrogènes à la Jirama, à une époque où Mamy Ravatomanga était membre du conseil d'administration de l'entreprise d'État. Accusé lui-même dans le cadre de cette affaire, Mamy Ravatomanga obtient un non-lieu prononcé par la cour d'appel d'Antananarivo en novembre 2016. Cette décision de justice a été motivée par le fait que lui et ses co-accusés « *issus du groupe Sodiati ne sont que des tiers par rapport à la*

Le nouveau plan d'investissement prévoit en outre la délocalisation des installations de Madarail situées actuellement dans le quartier de Soarano à Antananarivo

relation entre la Jirama et la société MULTD Maurice ». Elle ignore néanmoins le lien actionnarial entre Madagascar utilities Ltd et l'ancien membre du conseil d'administration de la Jirama, via la société Madarail Holdings Ltd. L'outil Sayari Graph note que Madagascar Utilities Ltd était, en août 2018, possédée en intégralité par la société Bricom investissements et commerce (Bricom) Ltd, dont on ne trouve aucune trace sur internet.

PLAINTES

La seule mention publique de Bricom Ltd se trouve dans un article du journal *Le Citoyen* publié en juillet 2018 par l'ancien ministre de la Communication Harry Laurent Rahajason, alias Rolly Mercia, dans lequel il accuse Mamy Ravatomanga d'avoir reçu de la société Bricom Ltd un règlement opaque d'honoraires et de diverses indemnités pour un montant de 250 000 dollars, paiement qui lui aurait été versé sur l'un de ses comptes bancaires personnels à Monaco. Cet article est annexé à une plainte déposée par Mamy Ravatomanga contre Rolly Mercia en octobre 2020 pour faux témoignage, dénonciation abusive et propagation de fausse nouvelle. D'après la plainte, Rolly Mercia aurait communiqué à la Justice française des informations sur Mamy Ravatomanga, à la suite de quoi une enquête aurait été diligentée à l'encontre de ce dernier par le parquet national financier français pour les chefs d'accusation de blanchiment en bande organisée, de corruption et de fraude fiscale.

PAYS À HAUT RISQUE

Étonnamment, Bricom Ltd ne figure pas dans le registre mauricien du commerce, bien que son adresse se situerait à l'île Maurice, d'après l'article du journal *Le Citoyen*, et plus précisément à l'ancien siège de la société Kross border corporate services Ltd, désormais une filiale du conglomérat mauricien Rogers. Il est à noter que l'ancien dirigeant de Kross Border, Jingree Jayechund, est – ou a été – administrateur de plusieurs sociétés mauriciennes détenues en partie ou en totalité par Mamy Ravatomanga, toujours d'après les données de Sayari Graph. Parmi ces sociétés figurent Auto Diffusion Ltée, ou encore Lam Immobilier Ltd, désormais dénommée First class immobilier Ltd, qui partageait avec la société Bricom Ltd la même adresse postale en 2018. Il n'a pas été possible aux auteurs de cet article d'identifier le ou les bénéficiaires réels de Bricom Ltd, et par conséquent de Madarail Holdings Ltd, bien que des éléments concordants indiquent que Mamy Ravatomanga possède cette dernière, à commencer par ses propres déclarations.

Interrogé durant son interview télévisée d'avril 2022 sur le fait que son nom soit apparu dans le scandale des *Panama Papers*, Mamy Ravatomanga s'est justifié en arguant que recourir à des sociétés dites



offshores situées dans des paradis fiscaux n'est pas illégal. Admettant utiliser des sociétés *offshores* pour ses affaires, l'opérateur économique a expliqué les considérer nécessaires pour «*faciliter ses opérations d'exportation*». Pourtant, cet argument ne paraît pas pertinent pour Madarail, qui

opère exclusivement dans le transport ferroviaire à Madagascar.

Les sociétés dites *offshores* peuvent en effet remplir certaines fonctions légitimes. Toutefois, on peut se demander la raison du recours à une structure aussi complexe et opaque pour gérer une simple participation au capital de Madarail. Cette structure pose

d'autant plus de questions que plusieurs des sociétés *offshores* qui la composent sont incorporées à l'île Maurice, un pays qui figurait, jusqu'en mars 2022, sur la liste de l'Union européenne des pays considérés à haut risque en matière de blanchiment de capitaux. **P**

Chemin de fer malgache Un déclin annoncé et prévisible

Pour la puissance coloniale, le chemin de fer «*constituera par excellence un instrument de civilisation*»¹. Il devait créer l'activité économique ex nihilo tout comme les décrets du Journal officiel devaient susciter le progrès social des colonisés. Presque de manière synchronisée avec le développement des ports, notamment le grand port de l'Est, le chemin de fer s'était également développé jusqu'à devenir très florissant et largement bénéficiaire. «*Dans les années 80, les rails dégageaient un chiffre d'affaires de près de quatre milliards de notre ancien franc avec une charge opérationnelle bien contenue*», se remémore un ancien cadre des chemins de fer malgaches que nous avons rencontré.

Les politiques successives ont fini de mettre à terre le rail. «*Aucune administration ne peut se soustraire à ses responsabilités*», note notre interlocuteur. La décision de l'administration de Ratsiraka de dissocier port et chemin de fer durant la seconde République a sonné le tocsin, alors que la destinée de ces deux secteurs étaient intimement liés. La logique voulait que les trains de marchandises transportent directement les marchandises conteneurisées ou non du port vers la capitale avec des liaisons régulières et stratégiques pour le pays.

Le second coup fut porté vers le début des années 90, quand l'indice des travailleurs du rail avait été augmenté du simple au triple. «*J'avais prévenu que la société n'allait jamais réussir à supporter une masse salariale de plus en plus importante alors que le chiffre d'affaires stagnait dangereusement. À l'époque, on m'avait taxé de n'être qu'un égoïste, la suite de l'histoire me donnera raison*», poursuit-il amèrement. L'ordonnance n°82-014 du 6 mai 1982 a transformé le RCFM en une société anonyme d'État dénommée Réseau national de chemins de fer malgache (SE/RNCFM) au capital de 10 milliards de Fmg divisé en 1 000 000 actions de 10 000 Fmg chacune et entièrement détenues par l'État Malgache.

Le troisième coup sera porté par la baisse progressive du flux ferroviaire par rapport au transport routier. Vers la moitié des années 80, l'ancien Président Didier Ratsiraka décide de réhabiliter et de goudronner la RN 2. Le trafic routier augmente rapidement et les semi-remorques supplantent rapidement les trains de marchandises. Certaines sociétés de transports de marchandises, comme la Sodiati, tirent leur épingle du jeu. Le grand perdant de l'histoire se somme le RNCFM. La société d'État perd quasiment le monopole du transport des hydrocarbures. C'est le début de la fin. Même si le transport de personnes fonctionnait à plein régime, il ne permettait pas au RNCFM de faire des bénéfices, contrairement au fret.

«*Nous avons déjà alerté la hiérarchie ainsi que l'administration sur le danger que fait peser le transport routier sur le chemin de fer. Un "partage modal" aurait dû être mis en place et appliqué pour que le RNCFM puisse survivre aux côtés d'autres moyens de transport*», soupire notre interlocuteur. La société périclite tellement que l'idée d'une privatisation est sur les rails dès la moitié des années 90. Dans le cadre d'un «partage modal», un certain quota aurait pu être attribué au chemin de fer dans le transport de marchandises, pour lui garantir sa survie et son développement à long terme et pour qu'il puisse continuer à investir.

Cette privatisation qui sera actée au début des années 2000 reste particulièrement en travers de la gorge de nombreux employés du rail dont notre source qui pointe du doigt l'inaction de l'administration publique...et les décisions de la Banque mondiale. Le plan avancé souffre de lacunes et l'issue est prévisible. «*Dans le cadre d'une stratégie de redressement, les techniciens malgaches avaient établi une liste de besoin en matériel qui aurait permis de relancer durablement les chemins de fer. On nous avait déboutés. Ce qui nous paraissait curieux c'est que, suite à la privatisation, Madarail avait bénéficié d'appuis financiers conséquents et qui s'étaient allongés d'année en année, mais pour quel résultat?*», se questionne-t-il. Les demandes de rallonge augmentent au fil des ans pour Madarail sans que le rail ne retrouve son lustre d'antan.

Aujourd'hui, la Grande île vit les effets pervers de ce choix hasardeux. Il est de plus en plus difficile, de faire dépendre son ravitaillement et ses échanges extérieurs par le biais d'une route difficile parcourue par une ribambelle de poids lourds. La RN 2 peine à absorber ce flux de marchandises qui l'empruntent tous les jours alors que le rail aurait pu grandement soulager ces maux. «*(...) Dans un pays qui souffre d'une balance commerciale chroniquement déficitaire, obérée notamment par le poids des importations d'hydrocarbures et de véhicules, le vieux chemin de fer qui a coûté si cher à mettre en place serait probablement l'un des moyens de desserrer une contrainte extérieure étouffante*», analysait Jean Fremigacci. Des écrits qui sonnent aujourd'hui comme particulièrement à propos.

R.A

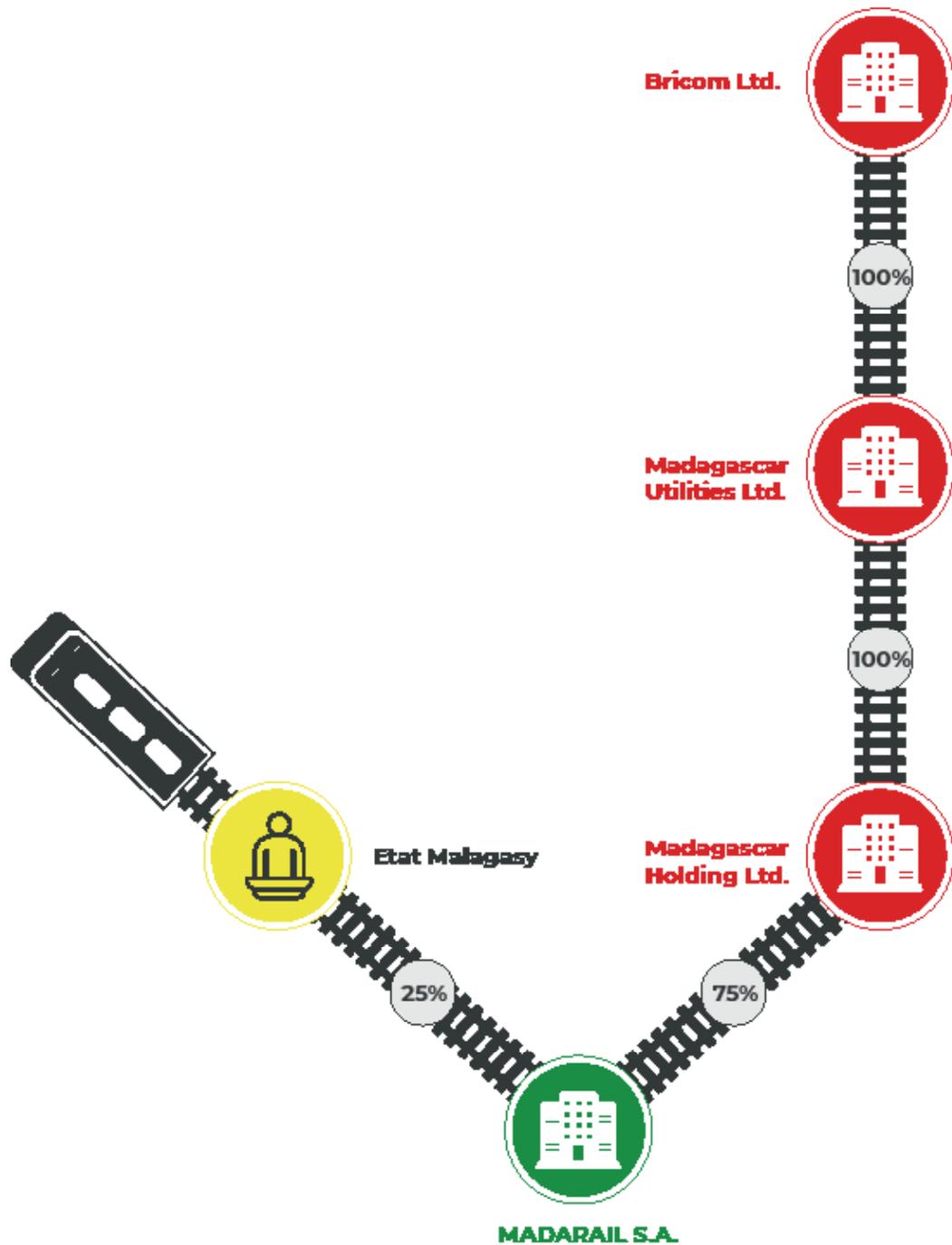
RÉFÉRENCES :

1. Rapport du général Gallieni au ministre des colonies sur la situation générale de la colonie, Paris, Imprimerie des Journaux officiels, 1905, p. 62.
2. Les chemins de fer de Madagascar (1901-1956), une modernisation manquée

L'actionnariat de Madarail S.A. en août 2018

Sayari Graph ne fournit pas d'information sur la structure actionnariale des sociétés Madarail Holdings Ltd, Madagascar Utilities Ltd et Bricom Ltd au-delà du mois d'août 2018.

Source : Sayari Graph (www.sayari.com)





Transport maritime et fluvial La croisière s'enlise

Par son insularité, le transport maritime et fluvial devrait occuper un rôle d'envergure à Madagascar pour garantir la meilleure utilisation possible des espaces marins dans l'intérêt du développement économique et du milieu marin. Pourtant, le secteur évolue en apnée.

HARILALAINA RAKOTIBE

Jeudi 23 décembre. Les drapeaux sont en berne. Trois jours auparavant, le MS Francia avait coulé au large de la côte nord-est de la Grande île. Le navire était censé ne transporter que des marchandises. Cependant, 138 passagers s'y étaient entassés. Seuls 50 d'entre eux ont pu être sauvés. Quelques mois après, plus rien ne filtre autour de ce drame qui met en lumière les défaillances en termes de contrôles et de sécurité, mais qui rappelle également l'importance du secteur du transport maritime et fluvial pour de nombreuses localités de la Grande île, qui, faute de liaisons routières, dépendent de la mer

et des fleuves. Les navigations fluviales et côtières contribuent au désenclavement de nombreuses régions.

NAVIGATION INTÉRIEURE

Les cours de géographie apprennent aux enfants les grands fleuves que compte Madagascar et l'immense potentialité qu'ils offrent en termes d'énergie, d'irrigation et de transport. Cependant, la Grande île ne dispose d'aucune voie de navigation intérieure aménagée pour permettre la navigation d'unités destinées au transport fluvial à grande échelle. Le constat émane

de l'Agence portuaire maritime et fluviale (APMF). Étant une île, le pays a tout à gagner en tirant profit de l'énorme potentiel de l'économie bleue pour le transport maritime et fluvial. Or, la navigation fluviale est actuellement limitée à des unités traditionnelles (pirogues) ainsi qu'à quelques petites unités artisanales qui sillonnent pour l'essentiel sur les fleuves de la côte Ouest (Tsiribihina en aval de Miandrivazo, Betsiboka en aval de Marovoay et dans le Sofia). Une des priorités de l'APMF par le biais de la direction fluviale, consiste à favoriser le développement de la navigation fluviale, en particulier auprès des zones ..

- enclavées comme Marovoay, Miandrivazo, Masiakampy ou Belo sur Tsiribihina.

La seule exception est le canal des Pangalanes qui s'étend sur près de 650 km entre Mahavelona (Foulpointe) au Nord jusqu'à Farafangana au Sud. Ce canal construit durant la colonisation avait connu diverses fortunes. Certaines portions avaient été quasiment laissées à l'abandon et n'étaient navigables pour certains villageois que dans des conditions non sécurisées. Mais depuis quelques années, des travaux de dragage sont effectués pour que le Pangalanes retrouve son lustre d'antan. Il est vital pour de nombreux villages sur la façade Est de l'île. La navigation fluviale mérite d'être davantage redynamisée. «L'APMF, en tant qu'autorité de régulation du transport maritime et fluviale à Madagascar, élabore une politique de gestion des voies navigables et des ports fluviaux afin d'atteindre l'objectif "zéro accident", la sécurité foncière pour une meilleure exploitation du sous-secteur par la population et l'augmentation des recettes», note le capitaine de vaisseau, Jean Edmond Randrianantenaina, directeur général de l'APMF. Le transport fluvial améliore l'accessibilité de la population aux services de base et facilite la circulation des biens et des personnes. Tous les acteurs s'accordent à dire qu'elle devrait être un maillon essentiel du réseau de transport diversifié à Madagascar. L'APMF ambitionne de lancer d'importantes réformes touchant particulièrement la gouvernance, le cadre réglementaire, les aspects techniques et infrastructurels dans le domaine du port, de la sécurité maritime, des gens de mer et du réseau fluvial.

CONTENEURISATION DES MARCHANDISES

La Grande île est réputée pour l'immensité de ses côtes (près de 5 000 km). Cependant, elle ne dispose, en tout et pour tout, que de 17 ports classés en Ports d'intérêt national (Pin) et Ports d'intérêt régional (Pir). Ces premiers sont soumis à deux modes de gestion particuliers, à savoir un mode de gestion autonome, d'où leur appellation de Ports à gestion autonome (PGA) et un mode de gestion non autonome à concession globale, d'où le terme de Ports à concession globale (PCG). Tandis que les Pir sont gérés par l'APMF. L'agence veut mettre à niveau les infrastructures portuaires et les établissements de signalisa-

Le transport fluvial améliore l'accessibilité de la population aux services de base et facilite la circulation des biens et des personnes

tion maritime, notamment en réhabilitant les infrastructures dégradées.

Mais de nombreux défis demeurent, comme la mise aux normes par rapport au code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS). Les infrastructures portuaires des ports à vocation internationale de Madagascar doivent être mises aux normes. En général, elles se trouvent limitées par rapport à leur capacité d'accueil ou encore à cause du faible tirant d'eau, en plus des lacunes au niveau des entretiens périodiques. Le port de Toamasina, le plus grand de Madagascar, a atteint sa capacité maximale d'accueil de conteneurs en 2012 en traitant plus de 180 000 unités, contre une capacité normale de 175 000 conteneurs. Cette saturation est imputable à la tendance à la conteneurisation des marchandises. La Société du port à gestion autonome de Toamasina (Spat) enregistre annuellement une croissance de 7 % des trafics pour les containers et de 3 % pour les marchandises conventionnelles. La demande mondiale en termes de marchandise grandissant, l'extension des infrastructures s'avérait ainsi inévitable.

PORT DE CABOTAGE

Une petite amélioration est notée pour le Grand port grâce aux efforts d'extension et de modernisation. Toamasina est classé 15^e

parmi les 45 infrastructures évaluées sur le continent africain selon la deuxième édition de l'Indice de performance des ports à conteneurs, élaborée par la Banque mondiale, en collaboration avec la société S&P Global market intelligence. Sous l'impulsion du gouvernement japonais, le projet d'extension du Grand port vise à tripler la capacité d'accueil du port et en faire le port hub dans l'océan Indien en 2026. Le chantier est l'un des plus grands en Afrique financé par le gouvernement japonais avec une enveloppe de 639 millions de dollars. Une fois les travaux d'extension achevés, la capitale économique de Madagascar pourra enfin accueillir les gros porte-conteneurs qui, pour le moment, n'accostent qu'à l'île Maurice ou à La Réunion, lesquelles tiennent jusqu'à présent les premiers rôles de ports d'éclatement dans la zone de l'océan Indien, en reléguant Toamasina presque en un simple port de cabotage.

Afin de consacrer les secteurs maritime et fluvial en tant que leviers de développement, une démarche en vue de l'élaboration d'une politique du transport maritime et fluvial est en cours en collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'ensemble des parties prenantes nationales. L'accentuation des efforts entrepris pour que Madagascar dispose, d'une part, de transports maritime et fluvial de plus en plus sécurisés et sûrs, et, d'autre part, de gens de mer et de marins professionnels et reconnus, est donc de mise.

«La mise en œuvre du schéma directeur national du développement portuaire et la réalisation des travaux d'infrastructures portuaires sont en cours, note le directeur général de l'APMF. La recherche de partenaires pour la modernisation des ports d'intérêt national, à part les ports de Toamasina et d'Ehoala, et pour le développement de projets de nouvelles infrastructures portuaires, ainsi que l'ouverture d'études pour la réhabilitation des ports d'intérêt régional dans le cadre du désenclavement des régions côtières devraient aussi se concrétiser sous peu». P





Capitaine de vaisseau Jean Edmond Randrianantenaina,

directeur général de l'APMF

« Il est essentiel d'accroître les mouillages et les chenaux »

Le directeur général de l'Agence portuaire maritime et fluviale (APMF) nous parle des réformes ainsi que des axes de développement du transport maritime et fluvial.

PROPOS RECUEILLIS PAR HARILALAINA RAKOTOBE

Quelles sont les réformes engagées dans les secteurs fluvial et marin ?

Jean Edmond Randrianantenaina (J.E.R) : Avant la fin de l'année, peut-être même en août prochain, nous devrions avoir le schéma directeur national du développement portuaire qui est censé couvrir toutes les lignes stratégiques pour faire progresser le secteur du transport maritime et fluvial malgache. Autrement dit, le document définira les modifications et les nouvelles infrastructures à mettre en place au niveau des installations portuaires sur le moyen et long terme. Avec l'assistance d'un cabinet spécialisé, nous finalisons actuellement ce schéma directeur pour Madagascar. Les études portent sur le développement des cinq principaux ports du pays, en l'occurrence Toamasina, Ehoala, Mahajanga, Toliara et Antsiranana. La recherche des partenaires financiers et le planning de réa-

lisation seront la dernière étape du projet qui correspondra à la mise en œuvre.

Quels sont les axes de développement ?

J.E.R : Concrètement, l'APMF prévoit de normaliser les chenaux pour assurer la navigabilité des fleuves et des rivières, dans un premier temps. Ensuite, les diverses signalisations seront mises au point. Il est essentiel d'accroître les mouillages et les chenaux. Nous comptons aussi mettre en place des campagnes de sensibilisation pour la promotion des types d'embarcations et pour susciter le changement d'habitudes et de comportements de la population face à l'exploitation des voies navigables. Pour le cas des lacs, le système de gestion est assez différent. Il est régi par un protocole d'accord conclu entre l'APMF et les régions. En ce moment, l'APMF est en phase d'éla-

laboration d'un texte de réglementation pour l'exploitation de ces lacs.

Dans le domaine maritime, après les drames qui se sont produits, quelles sont les mesures prises par l'APMF ?

J.E.R : Dans le cadre de ses missions, l'APMF est chargée de vérifier et d'approuver les documents dès la phase de construction des navires ou encore de conduire les opérations de recherche et de sauvetage, quand des sinistres surviennent. Ce qui nous amène à aborder la question de la gestion des gens de mer. L'APMF met en place des formations à leur endroit, dans un souci d'efficacité, de productivité et surtout de professionnalisme. Nous avons aussi un système de suivi de carrière à travers l'optimisation des bases de données des marins malgaches. **P**



Création d'emplois

Un secteur informel prédominant, un État défaillant

Le concept de travail décent ne pourrait exister tant que la création d'emplois n'est pas une priorité. Pourtant, la création d'emplois en elle-même restera une utopie sans une redéfinition du modèle de développement économique et des priorités d'investissements.

VAN-LEE BEHAJA

Lanja vient de décrocher une licence en agronomie. Après des stages fructueux auprès d'organismes étatiques, il a obtenu un poste auprès d'une organisation non gouvernementale œuvrant dans le domaine de l'alimentation. Malgré le peu d'expériences qu'il a, Lanja est un profil très recherché. Mais ils sont relativement rares ces jeunes diplômés qui arrivent à trouver immédiatement un point de chute après des études.

PRÉDOMINANCE DU SECTEUR INFORMEL

« Près d'un demi-million de jeunes qui se retrouve chaque année sur le marché de l'emploi », ont entonné en chœur les participants de la table ronde sous le thème Création d'emplois, défis et bonnes pratiques au mois de mai dernier par le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction publique et des Lois sociales, la direction générale de la Présidence en charge des projets présidentiels et la Friedrich-Ebert-Stiftung. Après quelques tentatives d'envoi de candidature en vain, la majorité des jeunes vont venir renforcer les rangs des travailleurs précaires ou non productifs. L'offre est saturée pour ce qui concerne le travail décent, même si « sur les près de 13 000 demandes de placement déposées (par des demandeurs d'emploi) auprès de ce service en 2015, seules 650 ont pu être placés au niveau des entreprises, soit 5%. Du côté de l'offre d'emploi, parmi les 2 193 offres d'emplois déposées par les entreprises et gérées par le Ministère (par intermédiation), 70,68% n'ont pas trouvé de postulant », nuance l'étude Création d'emplois à Madagascar : défis et recommandations. Le niveau faible de l'employabilité à Madagascar fait que les emplois productifs – qui représentent

seulement 14% des emplois dans le pays – ne sont réservés que pour quelques « privilégiés ». De ce fait, près de 90% de la population active malgache œuvre dans le secteur informel.

« La prédominance du secteur informel dans le pays démontre la défaillance de l'État à créer et à offrir de l'emploi pour la population », note le Dr Herinjatovo Ramiarison, auteur de l'étude Création d'emplois à Madagascar : défis et recommandations. Comme dans de

avait les activités informelles car sinon la population n'aurait pas de source de revenus, relativise notre interlocuteur. D'ailleurs, interdire les activités non formelles reviendrait à créer une crise socio-économique grave ».

CERCLE VICIEUX

La situation de l'emploi est préoccupante. Comme pour toutes les administrations successives, le gouvernement veut relever le challenge de l'emploi décent. Dans ce sens, un programme pays pour le travail décent pour la période 2021-2025 est sur les rails. Mais dans la réalité, le défi est de taille et la situation est demeurée inchangée depuis bien des décennies. À certains égards, elle s'est empirée. Depuis son indépendance, Madagascar se retrouve piégé dans un cercle vicieux de la pauvreté socio-économique qui a entraîné un déclin très grave dans les compartiments du niveau et de la qualité de l'éducation. « L'insuffisance des investissements générateurs d'emplois font que les générations qui se succèdent stagnent dans une situation de précarité », avance lucidement Dr Herinjatovo Ramiarison. « Rien n'a changé. En effet, les débats actuels sont identiques à ceux de l'époque du Président Philibert Tsiranana. Je vous invite même à consulter les archives pour vérifier mes dires », soutient Solofo Andrianantenaina de la Plateforme des secteurs informels Analamanga.

Aujourd'hui encore, un dialogue national va se mettre en place pour une énième concertation en matière de promotion de l'emploi à Madagascar. L'effectivité d'une politique nationale sur l'emploi décent et productif en est l'enjeu. « La création d'emplois devrait être une priorité dans la politique nationale de l'emploi actuelle »,

L'effectivité
d'une politique
nationale sur
l'emploi décent
et productif en
est l'enjeu

nombreux pays de l'Afrique de l'économie malgache, sa contribution au PIB s'échelonne entre 25 % et 65 % et où il représente entre 30 % et 90 % de l'emploi non agricole. « Heureusement qu'il y

avance notre interlocuteur. Il espère que toutes ces manœuvres débouchent sur des décisions réfléchies et soucieuses de toutes les catégories d'emplois de la part de l'État. « Un gouvernement fort et un secteur privé dynamique. C'est ce qui manque dans notre pays depuis son indépendance (...). Les conditions macroéconomiques et les politiques publiques mises en place en termes d'emploi depuis des décennies ne sont pas favorables à l'investissement et à l'entrepreneuriat », souligne l'étude de Dr Herinjatovo Ramiarison.

CAISSES PUBLIQUES

Les récents faits pointent du doigt cette dynamique défallante entre l'État et le secteur privé. La Plateforme des secteurs informels Analamanga se plaint par exemple de la décision de l'État par rapport à la révision du Salaire minimum d'embauche (SME) dont l'augmentation ne permettrait pas d'instaurer un salaire décent alors que sa répercussion sur la trésorerie des entreprises peut être très important. « Il nous est difficile de gérer le salaire de nos personnels par rapport à cette révision de salaire décidée par l'État. De ce fait, il nous a fallu faire le choix de réduire le nombre de nos travailleurs car les charges sont devenues énormes », regrette Solofo Andrianantenaina.

Une hausse de 10% considérée comme « impossible » pour les entreprises. Elle entraînerait une explosion du coût de production. Après un bras de fer, l'État a fini par s'engager à verser un montant de 30 000 ariary par mois, par employé, à titre d'aide au secteur privé pour atteindre les 250 000 ariary, comme étant le SME pour l'ensemble du territoire national. Le montage est encore assez vague, mais à en croire la ministre de l'Économie et des Finances, le patron ne versera pas de part patronale, ce qui équivaut aux 30 000 ariary. L'État reversera ce montant à la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnaps). Cette nouvelle subvention risque de grever une fois de plus les caisses de retraite.

INVESTIR SUR LE CAPITAL HUMAIN

Pour mettre fin à ces subventions et pour enclencher une dynamique économique profitable à tous, l'investissement sur le capital humain est essentiel. Les parties prenantes du secteur sont unanimes sur

le fait que c'est la meilleure source de croissance économique. « Si Madagascar veut retrouver le revenu par tête de 1971, il faudra une croissance économique de 7,5% pendant 15 ans. Elle doit être tirée par des secteurs créateurs d'emplois. L'enjeu pour le pays est avant tout de transformer ces emplois précaires en emplois productifs et décents et d'améliorer l'employabilité », soutient le Dr Herinjatovo Ramiarison.

La résolution des problématiques concernant l'emploi à Madagascar implique des réformes d'envergure. Une prise de responsabilité à plusieurs niveaux est nécessaire

L'amélioration de l'employabilité nécessite du temps. Elle se base sur l'augmentation du niveau d'instruction et de compétences de la population. Or, 70% des Malgaches ont un niveau au maximum bouclé le niveau primaire. Pis, seulement 0,1% des enseignants en primaire et secondaire a la qualification minimale requise pour enseigner. Ainsi, même ceux qui ont des niveaux scolaires moyens sont encore remis en question sur leur capacité à prodiguer un enseignement. Cette situation entraîne un paradoxe : plus de 70% des offres d'emplois à Madagascar ne trouvent pas de postulants. « On parle surtout d'une pénurie de compétences dans notre pays. À l'extérieur, il y a d'un manque de mains-

d'œuvre », formule à ce sujet Augustin Andriamananoro, directeur des Projets présidentiels auprès de la Présidence. L'inadéquation formation-emploi est d'une des causes les plus fréquentes. Du côté de l'État et du gouvernement, l'on promet de fournir davantage d'efforts que ce soit en matière de création d'emplois productifs ou de postes de salariés, ou dans les domaines de l'enseignement technique et la formation professionnelle, sans oublier la transformation des emplois précaires en emplois décents.

La résolution des problématiques concernant l'emploi à Madagascar implique des réformes d'envergure. Une prise de responsabilité à plusieurs niveaux est nécessaire, allant de l'État aux diverses institutions ministérielles. Le Dr Herinjatovo Ramiarison met le secteur privé également devant ses responsabilités. « À Madagascar, nous enregistrons une faible création d'entreprises. Nous avons la fâcheuse tendance à penser que les emplois générés ne seraient destinés qu'aux personnes qui ont fait des études. Les entrepreneurs, soucieux du niveau d'employabilité pour leurs activités, ne sont pas enclins à créer des emplois », note-il.

L'objectif est, à terme, de favoriser l'accès des groupes vulnérables à l'emploi par le renforcement de leur employabilité et par la dynamisation des secteurs générateurs d'emplois et d'améliorer la productivité du travail par la promotion du dialogue social, les principes et droits fondamentaux au travail et la protection sociale. Le chemin semble encore très long.

Dr Herinjatovo Aimé Ramiarison,

économiste

« La faible employabilité est liée au niveau de compétence et d'instruction »

Le Dr Ramiarison Herinjatovo est un visage bien familier dans le monde des recherches. Économiste engagé, il a diagnostiqué et analysé les expériences politiques de Madagascar durant ces dix dernières années en termes d'emplois. Il nous livre son regard dans ce domaine et dans l'économie en général.

VAN-LEE BEHAJA

Vous êtes à l'origine de l'étude *Création d'emplois à Madagascar, défis et recommandations*. Justement, quels sont ces défis pour le secteur emploi à Madagascar ?

Dr Herinjatovo Ramiarison (Dr H.R.) : Les Malgaches travaillent aujourd'hui essentiellement pour survivre. Travailler correspond à avoir une activité ou une occupation rémunératrice. Mais la grande majorité perçoit de ceux qui travaillent perçoit des revenus faibles qui sont issus d'activités que l'on qualifierait d'instables. 90% des emplois à Madagascar sont catégorisés dans le secteur informel. Ils sont considérés comme des emplois non productifs ou précaires. Ces travailleurs ne bénéficient ni de protections sociales, ni de garantie de retraite, ni d'une couverture santé. La population demeure pauvre. Seulement 14% de la population active du pays ont un emploi décent que l'on qualifie d'emploi salarié. Ils touchent le Salaire minimum d'embauche (SME). La faible employabilité est liée au niveau de compétence et d'instruction, qui sont tous deux assez faibles pour Madagascar. À noter que 70% des Malgaches ont le niveau primaire alors que la qualité de l'éducation fondamentale laisse à désirer. Il est important de souligner que le manque main-d'œuvre potentielle qualifiée constitue un obstacle à la création d'activité d'une entreprise qui exige une certaine qualification des employés afin d'atteindre un certain niveau de productivité. Par ailleurs, l'enseignement technique et professionnel

– qui devrait être un réservoir de main-d'œuvre – n'intègre que 35 000 élèves, soit tout juste 10% des étudiants qui devront suivre cette formation.

Quels sont les recommandations que vous avez avancées ?

Dr H.R. : La solution est simple et complexe à la fois. Il faudrait briser ce cercle vicieux que forment les emplois précaires, le problème d'employabilité, la productivité et la pauvreté. Si nous voulons augmenter le niveau d'employabilité, il faudrait investir massivement. L'enjeu est d'augmenter le niveau d'instruction et de compétence de la population. L'amélioration de l'employabilité s'opère à moyen terme. Dans un premier temps, il est essentiel de transformer les emplois précaires actuels en emplois productifs et décents. Il importe de trouver des activités que peuvent exercer ces travailleurs qui ont un niveau d'employabilité moins avancé. Je prends les exemples du textile, du tourisme et de l'agriculture. Dans le secteur textile, nous faisons preuve d'un avantage comparatif en Afrique depuis plusieurs années. Nous avons un potentiel naturel inégalable pour le tourisme. Ce secteur peut générer énormément d'emplois, directs et indirects, qui vont bénéficier à ceux qui vivent en milieu rural. Il peut amener une nette amélioration de la vie de ceux qui ont toujours vécu dans des conditions de précarité. À travers le tourisme, nous pourrions également développer diverses activités connexes telles que l'agri-

culture, l'artisanat, la pêche, les services, etc. L'agriculture, traditionnellement, emploie plus de 70% des Malgaches. Cependant, les conditions de travail figurent parmi les plus précaires et la productivité demeure faible. Il faut avoir en tête que nous ne sommes pas donc obligés de toucher beaucoup de secteurs. Il faut commencer avec des méthodes simples mais en utilisant les ressources que nous possédons. C'est pour cela que je soutiens que si nous nous basions sur ces trois secteurs, ils ne nécessitent pas énormément d'investissements. Il faudrait mettre en place une politique adéquate pour les développer et apporter un appui concret aux entrepreneurs qui y œuvrent.

Vous parlez d'investissement. Cependant, l'environnement des affaires à Madagascar est-il favorable aux investissements ?

Dr H.R. : Nous avons adopté une politique libérale. Selon les partenaires techniques et financiers, la sainte trinité du libéralisme est « stabiliser », « privatiser » et « libéraliser ». Cette politique fait que l'environnement des affaires est moins attrayant. D'une manière générale, on peut noter que les Malgaches ne sont pas très enclins à l'idée investir. C'est pour cela que nous préférons laisser les investissements aux étrangers. De plus, le marché à Madagascar n'envoie aucun signal pour démontrer les profits que peuvent apporter des secteurs capables de créer des emplois en masse. N'oubliez pas



que les investisseurs observent les signaux émanant du marché pour décider dans quel secteur investir. Il est du devoir de l'État de développer ce marché à travers les mesures incitatives. Si nous voulons encourager les investissements, il faudrait mettre en place une politique adéquate avec des mesures incitatives particulières. Les mesures peuvent prendre différents aspects : accord

de prêt à taux d'intérêt zéro, exonération de taxes pendant une période définie, subvention de l'électricité... Il est important alléger les coûts de production.

Le secteur privé accuse souvent l'État de ne pas faire assez d'effort ?

Dr H.R. : L'État a quand même fait des efforts. Il a déjà mis en place des mesures incitatives pour le secteur privé comme les subventions pour stabiliser le coût du pétrole par exemple, ou encore les exonérations des droits de douanes pour l'importation de

matériel de production, etc. Mais on peut apprécier que ces décisions n'ont que peu d'impact car peu de critères de performance ont été exigés de la part des bénéficiaires. Notre secteur privé est devenu à la limite un rentier. L'État n'a pas su imposer des contreparties productives. En termes économique, le profit tiré des contreparties productives est important. Il influe sur la productivité et la création d'emplois. Les subventions doivent être accompagnées par des critères de performances, sinon elles ne deviennent que des rentes pour les entrepreneurs. Il est indispensable d'exiger dans le contrat de performance des indicateurs bien définis sur le temps. L'entreprise devrait ainsi investir la subvention qu'elle reçoit, dans de nouvelles acquisitions de matériel par exemple, pour pouvoir produire à moindre coût des produits de qualité afin de se mesurer à la concurrence. Ce qui se passe chez nous c'est que les partenaires techniques et financiers voudraient bien interdire à l'État d'apporter des subventions car elles ne débouchent que rarement sur les effets escomptés. Elles ne font que creuser le budget étatique et engendre une inflation et un déséquilibre macroéconomique qui aboutit à un grand retard de développement. Les dépenses sont mal ciblées et deviennent des charges pour l'État. Ce qui rend le pays de plus en plus pauvre.

Vous soutenez que la prédominance du secteur informel représente un fort potentiel pour Madagascar...

Dr H.R. : Ces trois secteurs prioritaires que j'ai cités regroupent déjà une grande majorité des activités informelles à Madagascar. Paradoxalement, elles sont profitables à un large pan de l'économie. Mais elles nécessitent l'accroissement de leur productivité. Et il faut savoir que 80% des clients du secteur informel viennent du secteur informel. À noter que dans l'informel, il n'y a pas de monopole mais une concurrence pure. Chacun doit savoir attirer les clients à travers des approches innovantes. Un grand sens du *business* est développé chez ces personnes œuvrant dans le secteur informel. Il faut se rendre compte que les pays asiatiques ont connu leurs émergences à travers tout d'abord le secteur informel. Il a permis de booster leur économie. Le parallèle peut être fait chez nous : beaucoup de personnes vivent et survivent dans l'informel, même s'il est ardemment pointé du doigt. Traquer les vendeurs informels pourrait bien engendrer

une crise socio-économique grave. Je crois que dans une optique visionnaire, au lieu de le pourchasser, il faudrait soutenir le secteur informel. Par exemple : une entreprise évoluant dans le secteur informel, qui dispose d'un minimum d'outils de production pourrait accroître ses activités et sa productivité avec un peu de soutien. Ces structures ont besoin de formations et d'outils plus performants pour améliorer leur production. À l'exemple des produits de confection malgaches, dont les artisans pourront eux-mêmes devenir des fournisseurs de zones franches. Autant donc prendre le secteur informel comme allié que comme l'ennemi à abattre.

À quel niveau la crise sanitaire a-t-elle impacté le secteur de l'emploi ?

Dr H.R. : L'emploi n'a pas été le seul domaine qui a été affecté par la crise et ce n'est pas la première fois. Notre pays qui est déjà vulnérable en a subi de lourdes conséquences. Cela ne devrait pas nous empêcher d'aller de l'avant. Il faut savoir comment résister et atténuer ces impacts. Les autres pays ont connu pire situation mais ils ont réussi à se relever. Pour moi, ce n'est pas la crise qui nous a mis dans notre situation actuelle mais plutôt la façon dont nous menons – et dont nous avons toujours mené – notre économie. D'ailleurs, nous n'avons pas de politiques appropriées et claires qui auraient pu amortir les chocs de la crise.

Que pensez-vous de la hausse du salaire ? Peut-elle induire une dynamique positive ?

Dr H.R. : Je trouve que la révision des salaires des agents de la fonction publique crée une inégalité avec des hausses allant de 25 %, 13 % à 5 %. Il importe de réviser les grilles, selon les catégories. Il ne sera pas évident qu'un subordonné reçoive un traitement plus important que son chef de service. Il faut diminuer la différence d'indice entre hiérarchie pour avoir une équité. Pour le secteur privé, l'augmentation raisonnable serait de 10 %. Au-delà, la hausse pourrait entraîner un effet catastrophique sur la trésorerie de l'entreprise. Une fermeture n'est pas à exclure. L'État propose un salaire minimum d'embauche de 250 000 ariary. Il serait dans l'obligation de compléter l'écart de 30 000 ariary en touchant à la caisse publique. Le financement de ce déficit

viendra du contribuable. Nous nous retrouverons dans une situation dans laquelle l'argent de la population qui est déjà pauvre que l'on ponctionne pour compléter l'argent des salariés, qui représentent à peine 15 % des travailleurs seulement et qui reçoivent déjà le SME. Dans tous les cas, les salaires ne peuvent pas permettre un épanouissement, dans la majeure partie des cas, là où nous en sommes. Mais nous ne pouvons pas non plus les augmenter davantage, ce qui entraînerait une explosion du coût de production. L'augmentation de salaire devrait concorder avec l'augmentation de production.

De manière générale, pourquoi n'arrive-t-on pas jusqu'ici à sortir la tête hors de l'eau ?

Dr H.R. : Les Pays les moins avancés (PMA) en Afrique vivent à peu près la même situation. Les crises politiques enrayent les cycles de développement ainsi que la continuité de l'Etat. Souvent, les programmes ont déjà coûté énormément d'investissements. Dans tous les cas, il faut se rendre à l'évidence, cela fait déjà plus de 60 ans que nous n'avons connu aucun changement majeur. Nous avons stagné dans l'agriculture de subsistance. Nous ne savons pas établir l'ordre de priorité dans nos activités. Nous avons tendance à vouloir tout faire en même temps. Au final, nous nous éparpillons. Dans le cadre des 13 velirano, nous voulons réaliser plusieurs projets d'infrastructures en même temps. Pourtant, il faudrait concentrer nos efforts et nos ressources sur un seul secteur à la fois : par exemple prioriser l'éducation. Tout en construisant des écoles, il faudrait s'assurer de la disponibilité des enseignants et surtout garantir leur compétence. Dans cette optique, il faudrait aussi multiplier les lycées agricoles, les formations professionnelles, etc. tout en renforçant la capacité et le nombre des formateurs. Une fois le niveau d'employabilité rehaussé, on pourra par la suite se tourner vers d'autres branches industrielles telles que l'agro-business, l'électronique... Ce concept est appelé « industrialisation de rattrapage » qui a conduit au développement de la plupart des pays asiatiques. **P**



Croyance et faits de société

Les albinos vivent dans la terreur

Les personnes atteintes d'albinisme vivent dans la terreur à cause de croyances et fausses rumeurs. À la merci de kidnappeurs commandités par des clients d'ailleurs, les violences sont gratuites amplifient leurs malheurs.

ANDRY RIALINTSALAMA

Ils sortaient d'une réunion organisée dans un grand hôtel pour discuter des mesures de protection et d'accompagnement des personnes atteintes d'albinisme. Ceux qui les ont croisés ce soir-là sont surpris. Il est inhabituel de rencontrer un groupe de jeunes albinos dans les rues d'Antananarivo escorté par des éléments de la gendarmerie. Ils arpentent les rues d'Antaninarenina vers Ambohidahy. Un trajet qui ne nécessite pas la mobilisation d'éléments des forces de défense et de sécurité pour d'autres jeunes à leurs âges. Toutefois, un tel dispositif est nécessaire pour assurer leur sécurité.

HORDES

En effet, en plus des problèmes de santé auxquelles elles doivent faire face chaque jour, les personnes albinos vivent dans la terreur depuis quelques années. « Nous subissons toutes sortes de violences et d'agressions. Certains des nôtres ont même perdu leur vie. Nous vivons dans la crainte au quotidien et actuellement les albinos font l'objet de trafics », s'insurge Soja Fulgence Ramiandrisoa, président national de l'Association des albinos Madagascar (voir interview par ailleurs). En effet, des attaques, des enlèvements, des séquestrations, mutilations et d'autres violences ont été perpétrés à leur endroit. Il suffit de faire un tour dans les réseaux sociaux pour s'en apercevoir. Le plus souvent, les victimes sont situées dans des zones rurales et enclavées dont on ne saurait situer sur la carte comme Benato, Soamenda, Mandiso, Sahambole, Analambarika ou Ankiliabo.

En recensant les cas rapportés depuis 2020, la plus jeune victime est un bébé de 11 mois, assailli par une horde de bandits armés pendant la nuit avec son frère de trois ans, à Ankazoabo. La tentative d'enlèvement a échoué mais les traumatismes ont

surement laissé des séquelles. La plus âgée est un jeune homme de 21 ans, retrouvée à Maroalopoty Ambovombe. La plupart des albinos victimes d'enlèvement sont des enfants en bas âge. « Plus de treize cas déclarés de kidnapping d'enfants atteints d'albinisme dont un meurtre ont été enregistrés ces deux dernières années dans les trois régions du Grand Sud (Anosy, Androy et Atsimo Andrefana). Parmi eux, neuf concernent la région Anosy » précise le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) dans un communiqué de presse à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation sur l'albinisme.

la quasi-totalité
des cas rapportés
concernent
d'albinos
«sauvés» ou
«retrouvés»

THÈSE PLAUSIBLE

En février, les experts des droits de l'homme des Nations unies ont exhorté l'État malgache à prendre des mesures immédiates pour protéger les albinos. L'inquiétude de cet organisme onusien est fondée car au-delà de ces « cas enregistrés », la réalité donne des frissons. « Le nombre authentique d'attaques est probablement

plus élevé et pourrait augmenter », signalent-ils. En effet, la quasi-totalité des cas rapportés concernent d'albinos « sauvés » ou « retrouvés ». Les statistiques relatives au signalement d'enlèvement ou de disparition ne sont pas disponibles. « Il y a eu sept attaques en 2020, neuf en 2021 et pour ces cinq premiers mois de cette année, il y en a déjà eu douze. Nous pensons que ces chiffres ne sont pas encore parvenus au commandement de la Gendarmerie », ajoute Soja Fulgence Ramiandrisoa.

La Gendarmerie nationale se trouve au front pour lutter contre ce phénomène. Elle avance l'existence d'un lien entre les croyances des dahalo, les voleurs de zébus et le rapt d'albinos. Les yeux des albinos les donneraient le pouvoir de voir dans la nuit ou de les rendre invulnérables aux balles des armes à feu. Une thèse plausible d'autant que la cartographie des cas d'enlèvement coïncide avec les zones dites « rouges » en termes d'insécurité comme Betroka, Ankazoabo et Manja. Toutefois, vu le nombre de cas rapportés dans la presse locale, d'autres explications sont à rechercher.

POUVOIRS SOI-DISANT MAGIQUES

En février, les experts des droits de l'homme des Nations unies ont exhorté l'État malgache à prendre des mesures immédiates pour protéger les albinos. L'inquiétude de cet organisme onusien est fondée car au-delà de ces « cas enregistrés », la réalité donne des frissons. « Le nombre authentique d'attaques est probablement plus élevé et pourrait augmenter », signalent-ils. En effet, la quasi-totalité des cas rapportés concernent d'albinos « sauvés » ou « retrouvés ». Les statistiques relatives au signalement d'enlèvement ou de disparition ne sont pas disponibles. « Il y a eu sept attaques en 2020, neuf en 2021 et

pour ces cinq premiers mois de cette année, il y en a déjà eu douze. Nous pensons que ces chiffres ne sont pas encore parvenus au commandement de la Gendarmerie », ajoute Soja Fulgence Ramiandrisoa.

La Gendarmerie nationale se trouve au front pour lutter contre ce phénomène. Elle avance l'existence d'un lien entre les croyances des dahalo, les voleurs de zébus et le rapt d'albinos. Les yeux des albinos les donneraient le pouvoir de voir dans la nuit ou de les rendre invulnérables aux balles des armes à feu. Une thèse plausible d'autant que la cartographie des cas d'enlèvement coïncide avec les zones dites « rouges » en termes d'insécurité comme Betroka, Ankazoabo et Manja. Toutefois, vu le nombre de cas rapportés dans la presse locale, d'autres explications sont à rechercher.

GRAVES DANGERS

Il y aurait donc une clientèle riche et influente derrière ces séries d'enlèvement. Une information qui circule dans des régions où la famine a sévi à partir de 2020. « Les gens ont entendu que les albinos coûtent des centaines de millions d'ariary. Ainsi, ils attaquent ces personnes mais ne connaissent même pas les preneurs. C'est

Que ce soit pour la sorcellerie, ou le commerce transfrontalier ou pour l'argent, les albinos encourent de graves dangers et nécessitent une protection

pour cela qu'il y a autant de personnes arrêtées mais l'identité des commanditaires demeure un mystère. C'est comme les vols d'ossement », explique Randimby, un enseignant retraité à Tsihombe.

Que ce soit pour la sorcellerie, ou le commerce transfrontalier ou pour l'argent, les albinos encourent de graves dangers et nécessitent une protection. Mbolatiana

Raveloarimisa, présidente de l'association Autisme Madagascar, a incité les personnes atteintes d'albinisme à se regrouper. Elle reconnaît les efforts fournis par l'État. « J'admire particulièrement la Gendarmerie qui essaie de faire face à ce réseau de trafic humain. Nous savons très bien qu'ils ne sont pas suffisamment équipés pour cela. Mais face à ce réseau importé, doté d'une structure déjà solide, je trouve que les forces de l'ordre et l'État doivent faire preuve de beaucoup de rapidité dans leurs opérations », partage-t-elle.

Depuis quelques mois, l'organisation de la société civile, Autisme Madagascar et l'Association des albinos Madagascar, en tête, a pris à bras le corps cette problématique sociétale de plus en plus préoccupante. « Les associations ont la volonté de les aider dans cette lutte étant donné que c'est une question de sécurité réelle. La stigmatisation incite la société à avoir de mauvaises intentions envers ces gens, qui selon les rumeurs, valent des milliards. C'est pourquoi, il est de notre devoir de faire connaître leurs particularités, à dessein de mieux les protéger », conclut Mbolatiana Raveloarimisa.

Soja Fulgence Ramiandrisoa,

président national de l'Association des albinos de Madagascar

« Nous ne sommes pas un poids pour la société »

Les albinos sont en danger de mort. Pour faire face à cette situation dramatique et pour mieux sensibiliser la société sur leur sort, Soja Fulgence Ramiandrisoa a fondé une association. Entretien.

VAN-LEE BEHAJA

Comment expliquez-vous ces phénomènes d'extrêmes violences envers les albinos ?

Soja Fulgence Ramiandrisoa (S.F.R.) : Nous nous sommes approchés des autorités pour essayer de mieux comprendre ces phénomènes. Un état des lieux de la gendarmerie révèle trois causes majeures. La première est les croyances et les « superstitions » selon lesquelles les albinos constituent un « ingrédient » rarissime utilisé pour des sacrifices rituels. Ce genre de pratiques est répandu aussi bien à Madagascar que dans d'autres pays africains. Certaines personnes s'adonnent à des rituels avant les élections qui, selon elles, peuvent leur garantir victoire ou encore fortune. La deuxième cause est fondée sur des rumeurs. Elles racontent que nous, les albinos, avons des diamants dans les yeux. D'autres disent que nous pouvons voir dans le noir. Ce ne sont que des mensonges ! Je vais vous dire : l'albinisme est souvent lié à une faible acuité visuelle, une intolérance à la lumière (photophobie), un strabisme, un fort astigmatisme (vision déformée) associée le plus souvent à une myopie ou une hypermétropie. De ce fait, nous retrouvons une certaine aisance visuelle en l'absence du rayonnement solaire. La troisième croyance totalement erronée est que nous, les albinos, avons des organes très robustes et compatibles avec toutes autres personnes pour une greffe. Pourtant, en réalité, nous sommes des personnes vulnérables et fragiles. À cause de l'insuffisance de mélanine, notre peau et nos yeux ne supportent pas

le soleil et la lumière du jour, parfois même l'eau et le vent.

Nous plaidons auprès des autorités de voir de près ces atrocités et de prendre les mesures nécessaires

Un fait divers sordide a encore eu lieu récemment. Une petite fille albinos avait été énucléée. Comment les autorités ont-elles réagi face à ce drame ?

S.F.R. : Malheureusement, c'était un fait réel. La question se pose : comment les autorités perçoivent-elles notre situation ? Imaginez un instant comment sera la vie de cette petite fille après cet incident tra-

gique ? Jusqu'à présent, aucune enquête solide n'a été lancée sur le sujet. Nous plaidons auprès des autorités de voir de près ces atrocités et de prendre les mesures nécessaires. Il est impératif d'arrêter les responsables et de les punir sévèrement. En attendant, il est urgent de rassurer et de protéger la population albinos.

À quelle fréquence de telles agressions surviennent-elles ?

S.F.R. : En 2020, sept victimes ont été recensées. Pour l'année 2021, il y en a eu neuf. Nous comptons déjà 12 cas en 2022 en cinq mois. Ce qui est sûr c'est que ce chiffre est sous-évalué, car d'autres victimes n'ont pas été répertoriées auprès des forces de l'ordre. Il est à noter que parmi les cas identifiés, nous avons constaté que des organes manquaient dans certaines dépouilles. Des albinos n'ont pas encore été retrouvés. Le plus grave dans cette situation est que la plupart des albinos sont issus de familles pauvres. Il est triste de dire que, parfois, ce sont les parents ou la famille proche des albinos qui les échangent contre de l'argent.

Comment évoluez-vous dans la société malgache ?

S.F.R. : Nous subissons des problèmes sociaux presque quotidiennement. Les violences morales nous affectent profondément, les différentes appellations comme *abobo* ou *varira*, dont nous sommes affublés, contribuent à nous cataloguer. Nous vivons presque les mêmes histoires : à l'école, les autres enfants nous discri-



minent. Pendant les cours, avec notre problème de vue, nous devions effectuer des va-et-vient pour voir ce qui était écrit au tableau. Dans ce sens, nous étions même considérés comme des perturbateurs en classe. Pour ma part, un enseignant a fini par me punir pour cela, alors que c'était contre mon gré. À un moment, j'étais même prêt à abandonner l'école. Mais au final, ces épisodes m'ont donné envie d'avancer et de finir mes études. Je voulais avoir un avenir comme toutes les autres personnes.

D'où vous êtes venue l'idée de fonder une association ayant comme vocation de protéger les droits des albinos ?

S.F.R. : Nous ne pouvons pas vivre sereinement. Nous subissons toutes sortes de violences, d'agressions et de discrimination. Certains de nos collègues ont perdu leur vie. Nous vivons constamment dans la crainte. Nos vies sont menacées. Malheureusement, la société vit dans le déni. Cette situation était inacceptable. Quand j'ai lancé l'idée de mettre en place cette association, j'ai immédiatement eu le soutien de plusieurs jeunes albinos partageant la même vision. Donc, à la suite de consultations auprès de la société civile, nous avons conclu à la nécessité impérieuse de fonder l'Association des albinos de Madagascar. Nous nous sommes sentis délaissés par la société alors que les atrocités envers les albinos gagnaient et gagnent de plus en plus de terrain, notamment à travers les trafics d'organes. L'objectif établi est de nous réunir et de rester unis. L'association nationale compte actuellement une centaine de membres. Ensemble, nous cherchons ainsi des solutions efficaces et durables pour assurer notre survie.

Comment allez-vous attaquer ce vaste chantier ?

S.F.R. : Un de nos premiers défis dans l'association est d'effectuer un recensement de la population albinos. Nous avons des antennes dans presque toutes les régions. Pour les perspectives, à court terme, nous allons nous focaliser sur la question de la sécurité. Nous allons en discuter avec les autorités. Aujourd'hui, certains parents, surtout ceux en milieu rural, n'envoient plus leurs enfants albinos à l'école par peur des trafics. Il y a aussi la question de l'insertion professionnelle. Dans notre asso-

ciation, nous avons des personnes qui ont fait des études. Mais encore une fois, nous subissons toujours cette discrimination, même dans les milieux professionnels. Nous sommes jugés inutiles dans la société, alors que nous avons les capacités comme toutes les autres personnes. Dans les écoles publiques, nous remarquons également des mauvais traitements envers les albinos. Ainsi, nous allons effectuer un plaidoyer auprès du ministère de l'Éducation nationale en matière d'éducation inclusive. Toutefois, sur le long terme, nous ambitionnons de construire des écoles spécialisées, qui sont vraiment adaptées pour notre communauté. Nous allons pousser l'insertion scolaire des jeunes albinos en suivant l'exemple de plusieurs pays africains.

Nous ne pouvons pas vivre sereinement. Nous subissons toutes sortes de violences, d'agressions et de discrimination.

Qu'espérez-vous pour le futur ?

S.F.R. : Nous souhaitons une harmonie dans la société. Pour ce faire, il faut nous écouter, nous respecter, nous apprécier à notre juste valeur. Nous saurons en faire de même pour la société. Nous aimerions également préciser que l'albinisme n'est pas une maladie contagieuse. L'albinisme est une maladie génétique héréditaire rare qui se traduit par une hypopigmentation de la peau, des poils, des cheveux ainsi que des structures pigmentées de l'œil. Ce qui donne cette couleur aux albinos. Nous ne sommes pas une charge pour la société, mais au contraire, nous pouvons apporter

notre part de contribution à son développement et son épanouissement. Concernant les trafics d'organes dont sont victimes les albinos, j'attire l'attention des autorités pour trouver au plus vite une solution à ce problème qui risque de prendre encore de l'ampleur, en l'absence de protection de nos droits. **P**



Crime environnemental

Il s'appelait Henri Rakotoarisoa...

La biodiversité unique de la Grande île est en grand danger. Ses défenseurs le sont également. Avec l'assassinat d'un activiste, le crime environnemental a glissé sur une pente dangereuse.

VAN-LEE BEHAJA ET RAOTO ANDRIAMANAMBE

Sur les photos qui circulent sur les réseaux sociaux, une lueur brille dans les yeux du septuagénaire. On y décèlerait presque de la tristesse. Âgé de 70 ans, Henri Rakotoarisoa a été assassiné près de Beparasy, un village situé dans le district de Moramanga, dans l'Est de Madagascar. Il alertait depuis de longs mois sur les coupes illicites que les trafiquants opéraient sur la forêt primaire qu'il défendait farouchement.

VESTIGES

L'homme est né le 12 août 1952. Il menait une vie simple. «*Il était juste et droit*», nous confie un de ses proches. Depuis son enfance, il aimait agir selon la loi et la faire respecter. La corruption ne faisait pas partie de son mode de vie, il préférait la légalité. Henri Rakotoarisoa était amoureux de la nature, notamment de la forêt primaire environnant son village. Il était persuadé de l'importance de la forêt dans le développement de l'Homme. «*Il était convaincu que l'avenir de sa descendance et de l'humanité passait par la protection de la biodiversité*», continuent ses proches. L'homme avait conscience que la destruction de la forêt entraînait un impact irréversible sur le cycle de l'eau qui devenait déjà une ressource assez rare.

Henri Rakotoarisoa était doté d'une intelligence exceptionnelle malgré une vie très modeste. Il savait écrire, que ce soit en français ou en malgache. Il avait déjà été élu maire d'Anosibe Trimoloharano, dans le district d'Andramasina, une zone qui partage précisément les derniers vestiges de la forêt primaire recouvrant jadis les Hautes terres centrales avec la région Alaotra Mangoro. Même à 70 ans, l'homme était un infatigable pèlerin de la cause environnementale.



Henri Rakotoarisoa était doté d'une intelligence exceptionnelle malgré une vie très modeste.



ASSOCIATION

Marié depuis 40 ans à Esther Rasoarinoro, il était le père aimant de 14 enfants. «*Il n'aimait pas la discrimination. Cela se reflétait par son caractère très sociable. Il avait toujours quelque chose à raconter et à partager*», continue notre interlocuteur. Justement, depuis deux ans, Henri Rakotoarisoa présidait la petite association de défense de l'environnement, Vondron'olona ifotony (VOI, une communauté de base), Mialo (qui signifie «protéger la forêt pour la génération future») qui a vu le jour en novembre 2021. Elle était en charge de la gestion et de la protection de la forêt du fokontany d'Ankazondandy, dans la commune rurale Mangarivotra, anciennement appelée Beparasy. Le défenseur de l'environnement habitait dans cette petite bour-

gade limitrophe du district d'Andramasina. Il avait en tête de défendre avec pugnacité une parcelle d'une superficie de quelque 1 000 ha convoités par les trafiquants pour ses palissandres et la production de charbon de bois.

SEUL CONTRE TOUS

Avec l'aide de deux guides touristiques, il avait partagé une publication en 2019 alertant sur un *tevy ala* (une destruction de la forêt pour les essences et pour l'agriculture) aux alentours de Beparasy. Ensemble, avec ces personnes de bonne volonté, le septuagénaire cherchait un moyen d'arrêter cette destruction. Henri Rakotoarisoa avait interpellé de multiples organismes comme l'Alliance Voahary gasy (AVG) ainsi que le ministère de l'Environnement et du Développement durable (Medd). L'homme n'a jamais baissé les bras. Il était venu même plusieurs fois porter ses doléances auprès de la présidence de la République. Sur terrain, l'homme s'était vivement opposé à une autre VOI, celle de Manampisoa, qui gérait la parcelle et qui, selon lui, contribuait davantage à la destruction de la forêt qu'à sa protection.

Henri Rakotoarisoa était presque seul contre tous, ce qui l'a amené à ouvrir le compte Facebook d'Ankazondandy Beparasy pour alerter régulièrement sur la situation de la forêt de Beparasy. Il avait réussi à susciter l'intérêt des journalistes membres de l'Association des journalistes de l'environnement (AJE) sur le sujet. La tension était très vive entre Mialo et le *fokonolona* d'Ankazondandy qui voulait exploiter la forêt, pourtant très riche en faunes et en flores. «*Nous étions en conflit avec des trafiquants depuis 2019 pour la gestion de la parcelle. Ils ne sont pas originaires de la région, mais venaient sûrement de la commune limitrophe. Ils étaient payés par des*

«gros bonnets» pour exploiter illicitement la forêt. Sous l'impulsion de «monsieur» Henri, nous nous sommes constitués en association l'an passé pour obtenir le transfert de gestion de la forêt auprès du ministère», dévoile un membre du VOI.

ASSASSINAT

Quelques jours avant son assassinat, le militant présidait une assemblée générale de l'association pour préparer la future venue d'agents du Medd afin de l'aider à délimiter les futures parcelles qui seront sanctuarisées, après des mois de lutte. Cette assemblée générale extraordinaire avait été organisée en vue de préparer des descentes sur terrain avec les agents de la Circonscription de l'environnement et du développement durable de Moramanga pour délimiter une parcelle de forêt sur laquelle Mialo a demandé le transfert de gestion. «Henri Rakotoarisoa était déterminé

Quelques jours
avant son
assassinat, le
militant présidait
une assemblée
générale de
l'association
pour préparer
la future venue
d'agents du Medd

à protéger la forêt et l'environnement coûte que coûte, vaille que vaille. Il était dynamique et cette forêt lui tenait à cœur. Il la surveillait presque quotidiennement, les longues marches ne lui faisaient pas peur. L'environnement était important pour lui», se souvient, avec émotion, l'un des membres de la VOI. Le 2 juin, le défenseur de l'environnement avait été tué de manière horrible par une quarantaine de personnes. Ce qui avait suscité l'émoi des amis de l'environnement et même de la communauté internationale. Il s'appela Henri Rakotoarisoa...

« Le crime environnemental à Madagascar est monté d'un cran en violence »

L'émoi qu'a suscité l'assassinat de Henri Rakotoarisoa a dépassé le simple cadre du domaine de l'environnement. Le Système des Nations unies (SNU) à Madagascar a salué la mémoire de l'activiste. «Henri Rakotoarisoa s'est illustré dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale dans sa région et la promotion d'une meilleure gestion environnementale de la forêt de Beparasy».

L'organisme onusien n'est pas le seul à s'émouvoir de ce que les partenaires techniques et financiers «environnement» de Madagascar qualifient de «crime environnemental». «Le crime environnemental à Madagascar est monté d'un cran en violence, puisqu'un des leaders des communautés de base menant les combats au front de manière incessante contre les trafics des ressources naturelles et des espèces sauvages y a perdu la vie. Nous condamnons vivement ces crimes, violences et toute forme d'intimidation à l'encontre des personnes et groupements œuvrant pour la préservation des ressources naturelles de Madagascar», notent les partenaires composés de l'agence américaine pour le développement international (USAID), l'Union européenne, l'Ambassade de la Grande-Bretagne à Madagascar, l'Agence française du développement (AFD), l'Ambassade de France à Madagascar, la coopération allemande, la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) et le Système des Nations unies à Madagascar.

Tous les acteurs du secteur et surtout ceux de la société civile espèrent que la justice puisse sévir de manière ferme dans ce crime. «Nous notons l'initiative du ministère de l'Environnement et du Développement durable de mandater une mission sur site pour clarifier les circonstances de décès de cet acteur clé de la protection de l'environnement, en particulier de la protection de la forêt et des bois précieux d'Ankazodandy», notent les partenaires techniques et financiers «environnement». «Le SNU prend acte des initiatives du gouvernement et des autorités judiciaires pour l'éclaircissement de cette affaire et les exhorte à établir la vérité sur les motifs et circonstances ayant conduit au décès de M. Rakotoarisoa et à assurer que les personnes responsables de cet assassinat soient jugées et punies, conformément aux normes de l'État de droit», précise le SNU. «(Nous) faisons appel aux autorités compétentes malagasy (sic) à mener une enquête approfondie et transparente sur cette affaire odieuse, traduire en justice les criminels, leur donner des sanctions exemplaires et surtout à renforcer la protection des personnes et groupements qui mènent le combat noble contre les trafics des ressources naturelles dans la grande île», renforcent les partenaires techniques et financiers. Le ministère de l'Environnement et du Développement durable (Medd) a mandaté une mission pour clarifier les circonstances du décès du défenseur de l'environnement. C'est la seule voie auprès de l'Administration qui s'est fait entendre jusqu'à maintenant. P

Rivonala Razafison,

journaliste scientifique et sociologue

« La justice malgache encourage les trafiquants de manière indirecte »

Pressions, menaces, intimidations... Tout comme la biodiversité, les protecteurs de l'environnement malgaches sont en danger. Rivonala Razafison, journaliste scientifique et sociologue, éclaire sur les racines sociétales de ce fait de société loin d'être isolé.

VAN-LEE BEHAJA

Pour vous, quelles sont les causes profondes qui ont conduit au meurtre du lanceur d'alerte Henri Rakotoarisoa ?

Rivonala Razafison (R.R.) : Les menaces sur les protecteurs de l'environnement existent depuis toujours. La plupart du temps, elles ne dépassent pas le cercle verbal. Mais cette fois-ci, il y a eu meurtre avec préméditation. Les auteurs du crime ont organisé un guet-apens pour ôter la vie de Henri Rakotoarisoa. Ce n'est pas le seul cas. Mais c'était le seul qui a connu une très forte médiation. Les causes remontent en 2002, quand le Président Marc Ravalomanana a mis en œuvre la vision de Durban avec la ferme volonté d'augmenter la superficie des aires protégées à Madagascar. De 1 700 000 hectares, elle a atteint 6 000 000 d'hectares. Beaucoup de Nouvelles aires protégées (NAP) ont été créées à Madagascar. Mais en dehors d'elles, il y a ce qu'on appelle les « couloirs forestiers ». Ce sont des forêts naturelles dont la gestion a été accordée à une communauté de base (Coba). L'État a imposé des réglementations dans la gestion de ces forêts. Souvent des problématiques sociales surviennent. Un certain clivage apparaît entre les protecteurs et les non protecteurs. Ces derniers ont toujours un instinct de prédation, ils ne pensent qu'à détruire la forêt. De l'autre côté de la barrière, il y a ceux qui veulent

préserver l'environnement. Cette situation engendre automatiquement un conflit d'intérêt, une vraie tension et une vive rivalité souvent. Dans la société, là où il y a un VOI, il y a toujours un conflit social. Les principales causes sont l'appât de gain. Le prix des produits forestiers s'est enflammé. Les besoins en bois ne cessent de croître, surtout pour les essences forestières, alors que les ressources se tarissent. L'interdiction de coupe mise en place par le gouvernement, il y a quelques années, a tari les stocks de bois des ébénistes dans les grandes villes. Il y a eu un déséquilibre entre l'offre et la demande. C'est ce qui causé l'envol du cours du bois. Les revendeurs de bois, surtout ceux de la capitale, ne cessent de chercher des sources d'approvisionnement.

Qui seraient impliqués dans ces trafics illicites ?

R.R. : Je rencontre différentes infractions environnementales lors de mes reportages et de mes investigations. J'ai vu dans la forêt de Didy, à Ambatondrazaka, des femmes, des jeunes filles et garçons de 14 à 18 ans, transportant à pied sur plus de 60 km des rondins de palissandre. Le plus triste est qu'ils récupèrent ces bois précieux dans les parcs nationaux gérés par le Madagascar National Parks (MNP) et les aires protégées gérées par les VOI. Ensuite, ces essences sont vendues au maximum à

40 000 ariary, sur le marché d'Ambatondrazaka alors qu'une fois sur Antananarivo, une pièce de palissandre coûterait près de 400 000 ariary. Pour les petits exploitants, 40 000 ariary représentent déjà une ressource énorme pour leur environnement économique. Le trafic est donc, une fois de plus, un impact de la pauvreté. Je ne pourrais pas juger ces personnes car ils n'ont que la forêt pour moyen de survie. Mais en réalité, ce sont les grands « mafia », ceux qui arnaquent ces petits exploitants, qui sont les vrais destructeurs de l'environnement. Je pense que ce sont ces genres de personnes qui ont envoyé des mercenaires pour assassiner le lanceur d'alerte Henri Rakotoarisoa. Indirectement, j'estime que la justice malgache encourage ces trafiquants.

Pourquoi dites-vous que la justice encourage indirectement les trafiquants ?

R.R. : La plupart de ces dossiers sont traités au niveau du tribunal de première instance qui est un vrai terrain de corruption en haut-lieu. Les trafiquants peuvent être facilement et rapidement libérés. Cette situation est presque similaire dans toutes les juridictions. Regardez ce qui se passe dans la forêt de Vohibola, dans le district de Brickaville. Rapellons que Vohibola est l'un des derniers vestiges de la forêt tropicale humide de la zone côtière ayant bordé



le canal du Pangalanes. Elle abrite plusieurs espèces animales et végétales endémiques. Certaines personnes prises en flagrant délit ont été arrêtées puis relâchées. Le passage au tribunal semble être seulement une formalité. Les juges avaient même osé affirmer qu'«il n'y avait aucune raison de les sanctionner». Or, le code des aires protégées, à travers la loi 2015-005 du 26 février 2015, dispose que «*quiconque aura commis, à l'intérieur du noyau dur de l'aire protégée, les infractions prévues (...) sera puni d'un empri-*

sonnement de cinq à dix ans et d'une amende de 100 000 000 à 2 000 000 000 d'ariary, sans préjudice de l'application des peines plus graves prévues par des lois spécifiques». Dans d'autre cas, ce sont les défenseurs de l'environnement que les jugent condamnent. Voilà la triste réalité qui existe en ce moment. Ce sont les trafiquants qui ont souvent raison dans les affaires inhérentes aux ressources naturelles. Une fois de retour, après avoir échappé à la justice, ils démontrent encore plus leur force. Ils osent

affirmer qu'ils sont intouchables tout en menaçant les lanceurs d'alertes et les protecteurs de l'environnement. Les crimes environnementaux sont favorisés par cette situation extrême mais devenue banale.

La corruption systémique ne contribue-t-elle pas à cette situation ?

R.R. : La corruption existe même si nous nous disons qu'«il n'y a que la vérité qui blesse». Un vrai juriste devrait connaître l'existence de ce Code de gestion des aires



protégées. Il est déjà inclus dans l'ordonnement juridique du pays. Les lois doivent être mises en application. Il fut un temps où l'Alliance voahary gasy (AVG) avait formé les Officiers de police judiciaire (OPJ), de la gendarmerie et de la police, sur les lois sur l'environnement et sur le code de la gestion des aires protégées, ainsi que sur les sanctions qui devraient être appliquées sur les délits environnementaux. Comme toutes les lois, le Code des aires protégées est fait pour être appliqué. Ses dispositions sont très sévères. Si on les applique réellement, il n'y aurait plus personne qui oserait encore détruire l'environnement.

Les Collectivités territoriales décentralisées (CTD), notamment les communes, ne sont-elles pas également en cause ?

R.R. : Il est à souligner que selon la Constitution, la commune a une grande responsabilité sur la gestion des ressources naturelles et des forêts se trouvant dans son territoire. Pourtant, dans des cas, les élus locaux sont souvent complices dans la destruction de l'environnement et des forêts. C'est vraiment aux antipodes de ce qu'affirme la loi. J'ai vu un cas où le maire avait donné une autorisation verbale à une personne de couper des arbres. On ne voit pas cela dans n'importe quelle législation. Si nous parlons du cas du meurtre de Henri Rakotoarisoa à Beparasy, nous savons bien que ce ne sont pas les habitants de la commune qui sont venus exploiter la forêt. Ce qui fait que « la promotion et la défense des intérêts des habitants » selon l'article 149 de la Constitution ne sont pas appliquées. Selon les législations en vigueur, chaque commune a le devoir et la responsabilité d'aider les associations ou les organisations qui œuvrent dans la protection de l'environnement dans sa circonscription. Chacun peut donc évaluer la responsabilité de la commune dans cette affaire. Selon moi, le VOI *Mialo* œuvre sans le soutien de la commune. Cette situation n'est pas inédite pour la commune de Beparasy. C'est à peu près la même problématique pour toutes les communes de Madagascar. Ce qui remet en question la collaboration entre le ministère de l'Environnement et du Développement durable (Medd) et les CTD.

L'assassinat de Henri Rakotoarisoa n'entamera-t-il pas le moral des lan-

ceurs d'alerte et des protecteurs de l'environnement ?

R.R. : Les lanceurs d'alertes n'agissent pas seuls. Même les organisations de la société civile ne font pas d'action unilatérale. Ils évoluent ensemble pour mener des plaidoyers et pour défendre des causes. Les menaces sont vraiment très fortes et réelles. L'union fait la force. Agir ensemble offre un sentiment de protection collective. Mais cette protection est nécessaire. Sans elle, les citoyens préfèrent juste rester observateurs face aux injustices environnementales au lieu de s'exprimer. Il en est de même pour les exploitants forestiers qui opèrent en toute légalité. Ils connaissent ce que font les trafiquants mais ils n'osent pas les dénoncer. Ils ont peur. J'en ai eu un même qui m'a affirmé que ce sont les mafias qui agissent et qu'il préfère se taire car il a peur pour sa vie. Justement, le problème réside dans ce mutisme. Les personnes intègres ne peuvent rien par rapport à ce que font ces criminels. C'est un cercle vicieux. Avez-vous remarqué que les ministres de l'environnement n'ont jamais duré ? Ce qui se passe dans le domaine de l'environnement est vraiment grave.

Concrètement, à quelles conséquences pourrions-nous nous attendre ?

R.R. : Le meurtre du lanceur d'alerte Henri Rakotoarisoa fait de Madagascar un pays dangereux en matière de protection de l'environnement. Nous avons rejoint le cercle des pays d'Amérique Latine, d'Asie, comme aux Philippines et en Indonésie, ou d'Afrique. Dans ces pays, les trafiquants assassinent froidement les protecteurs de l'environnement. Si l'État ne prend pas les mesures adéquates et ses responsabilités face à cet incident, il pourrait créer un très dangereux précédent. Le phénomène risque de s'amplifier. Les trafiquants vont se dire que les crimes environnementaux peuvent toujours bénéficier d'impunité. Ce phénomène va devenir des mœurs. En sociologie, les habitudes collectives et les transformations par lesquelles elles passent incessamment se transforment en fait social. Nous avons besoin de mesures draconiennes prise à tous les niveaux. L'État doit sévir et la justice doit être appliquée. Un colloque international avait été organisé en 2019. Il a réuni des chercheurs internationaux qui ont demandé à ce que le président de la République fasse un enga-

gement solennel en faveur de la protection de l'environnement. Jusqu'à présent, le Président Andry Rajoelina n'a pas signé cet engagement, alors que ce genre de décision pourrait impacter au niveau de la prise de décisions des partenaires dans la protection de l'environnement. Nous sommes proches d'une échéance électorale. Je suis un peu septique par rapport à une réaction de fermeté de la part de l'Administration. Il n'osera pas être exigeant de peur de perdre son électorat. Par conséquent, les trafiquants pourraient ainsi continuer impunément à exploiter irrationnellement nos ressources naturelles. Les Partenaires techniques et financiers (PTF) œuvrant dans le domaine de l'environnement ont réclamé des sanctions exemplaires pour le cas de l'assassinat de Henri Rakotoarisoa.

Pourquoi ce cas intéresse-t-il autant la communauté internationale ?

R.R. : Ces zones protégées, cette forêt et cette biodiversité sont des biens appartenant à l'humanité. Elles n'appartiennent pas seulement aux Malgaches. L'environnement mondial commence à se détériorer. Il faut protéger et préserver le peu de biodiversité qui reste. La vie et l'avenir des générations futures et de l'humanité en dépendent, d'où la notion de développement durable. C'est la raison pour laquelle les PTF ont particulièrement réagi. Peut-on leur donner tort ? Ils ont injecté des centaines de millions de dollars dans la protection de l'environnement à Madagascar alors que les destructions continuent... Madagascar présente un taux élevé d'extinction de la faune et flore. La destruction de l'environnement aura des impacts irréversibles. Le changement climatique va toujours s'intensifier. Il faudrait reconnaître nos fautes. Nous, la génération actuelle, sommes les premiers responsables de l'« assassinat » de nos propres descendances. Je trouve que l'éducation environnementale à Madagascar reste encore à améliorer. En tant que sociologue, je constate que la population ignore les valeurs culturelles, sociales et économique des éléments naturels de l'environnement ainsi que leur rôle dans la lutte contre les changements climatiques. Nous avons besoin de ce que j'appelle « la socialisation climatique ». Je suis en train d'enrichir ce concept pour le consolider dans le cadre de mes recherches en sciences humaines et sociales. **P**

A portrait of Estelle Andriamasy, a woman with dark hair styled in a bun, wearing a white blazer and large gold hoop earrings. She is resting her chin on her hand. The background is a plain, light-colored wall.

Estelle Andriamasy,

présidente du Conseil national des femmes de Madagascar (CNFM)

**« Le combat pour l'égalité est
une lutte de longue haleine »**

Le bilan pour l'égalité des sexes est alarmant à l'échelle nationale, malgré l'évolution positive de certains indicateurs relatifs à l'égalité homme-femme. Le Conseil national des femmes de Madagascar (CNFM) est l'une des organisations tête de pont dans cette lutte pour une vraie égalité.

VAN-LEE BEHAJA

Pouvez-vous nous faire un état des lieux de la lutte pour l'égalité homme-femme à Madagascar ?

Estelle Andriamasy (E.A.) : Une avancée a été perçue ces dix dernières années, bien qu'une certaine disparité demeure omniprésente. Au sein de la société, nous pouvons encore voir toute forme d'inégalité, à l'exemple de la participation politique des femmes. Nous avions établi l'objectif d'atteindre les 50% de femmes au sein de l'Assemblée nationale. Nous n'en sommes qu'à 20% actuellement, à peine 5% dans les communes. Au niveau du Sénat, elles ne sont que deux sur un total de 18 sénateurs. Ainsi, la place des femmes aux postes clés de décision et dans la vie publique en général est encore négligeable. Sur le plan économique, l'accès aux ressources reste limité pour la gent féminine. À titre d'exemple, seulement 14% des femmes possèdent un titre foncier. Parfois, l'accès au crédit au niveau des institutions bancaires ou de microfinances est souvent difficile pour elles. Toutes possibilités d'investissement, d'entreprendre ou encore d'avoir leur autonomie se retrouvent restreintes. Ainsi se justifie le fait que les femmes à la tête des entreprises soient moins nombreuses à Madagascar que dans d'autres pays où l'entrepreneuriat féminin est fortement développé. Sur le plan social, nous pouvons également signaler que l'accès aux soins est encore problématique en milieu rural à cause de l'absence d'infrastructures adéquates. Toutefois, sur le plan éducatif, nous pouvons constater le fruit des efforts entrepris comme la quasi-parité au niveau du cycle primaire. Malgré cela, le nombre de femmes scolarisées diminue au fur et à mesure que le niveau d'étude s'accroît. D'une manière générale, beaucoup d'efforts reste à accomplir en matière d'égalité à Madagascar.

Rappelez-nous quelles sont vos revendications ?

E.A. : Nous voulons qu'on avance de manière concrète, non plus se contenter

des discours. Nous revendiquons une politique publique de l'égalité homme-femme. Pour aboutir à un changement, nous proposons avant tout de changer la politique actuellement en vigueur. Pour corriger cette inégalité, il faut adopter une poli-

Il est impératif d'introduire l'égalité dans l'élaboration des politiques économiques et sociales, conjoncturelles ou structurelles.

tique plus discriminatoire, disons-le, mais ayant un sens positif, en donnant plus de faveurs et de considération aux femmes qui sont malheureusement en grande partie analphabètes et vulnérables. Il est impératif d'introduire l'égalité dans l'élaboration des politiques économiques et sociales, conjoncturelles ou structurelles. C'est le meilleur moyen pour aller vers le changement positif en faveur de la femme. Suivant les bons exemples des pays développés, Madagascar devrait également adopter la pratique du Budget sensible au genre (BSG) qui est un outil efficace pour une meilleure participation des femmes dans tous les domaines. Le pays devrait ainsi intégrer la notion genre dès l'élaboration de la Loi de finances,

Quels en sont les facteurs limitants ?

E.A. : Mis à part les problèmes d'ordre législatif ou institutionnel, le fameux contexte culturel malgache reste un facteur de blocage. En effet, nous avons hérité de la culture orientale, et suivant une logique imaginaire établit par la société, les hommes ont été placés hiérarchiquement comme étant « supérieurs » aux femmes. Dans la société malgache, les hommes s'occupent des affaires à l'extérieur de la maison et les femmes, quant à elles, se doivent se cantonner aux tâches ménagères. Nous sommes conscientes que l'avancée vers l'égalité mènerait à troubler cet ordre social existant depuis des millénaires, mais il est impératif de faire bouger les lignes et rapidement. Nous avons la confiance qu'avec plus de sensibilisation, la communauté internalisera cette question d'égalité. Certes, le chemin est encore long, mais nous n'allons pas baisser les bras. C'est justement la raison d'être, des militantes et des activistes.

Concernant particulièrement l'autonomisation des femmes, vous expliquez que le peu d'autonomie dont dispose la majorité des femmes malgaches favorise les violences basées sur le genre...

E.A. : Les difficultés ou les violences auxquelles les femmes font face se basent sur cette absence d'autonomie, même si elle n'explique pas à elle seule la situation et les violences que vivent de nombreuses femmes. Mais si la femme n'est pas autonome, si elle n'a pas un travail qui lui procure un revenu stable pour pouvoir satisfaire ses besoins, elle peut facilement faire face à d'innombrables difficultés. Elle ne pourra pas accéder aux soins, elle endurera toutes sortes de violences, elle ne pourra pas bénéficier d'enseignement ou se procurer des formations qui lui permettraient d'avoir une vie meilleure. L'autonomisation est le meilleur moyen pour parvenir à l'égalité. Cependant, le contexte culturel entretient un système

patriarcal qui discrimine la femme au sein de la société.

Où en est Madagascar par rapport aux documents cadres qui encadrent l'égalité homme-femme ?

E.A. : De nombreux cadres juridiques encadrent la lutte pour l'égalité : la Constitution, la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Cedef) que nous avons déjà ratifiée, le protocole genre de la Southern african development community (SADC) et le protocole de Maputo que nous avons signé. La Politique nationale de l'égalité femme-homme est en train d'être mise à jour et la loi sur la lutte contre les Violences basées sur le genre (VBG) est en attente de son décret d'application. Techniquement, il ne devrait plus y avoir de discrimination entre l'homme et la femme. Madagascar dispose de tous les instruments pour promouvoir l'égalité et la participation des femmes. Mais leur mise en application reste encore un grand défi. Un écart entre la loi et la pratique demeure dans la Grande île. L'une des revendications du CNFM est l'application de ces lois et de ces conventions internationales.

Comment le CNFM procède-t-il dans sa mission ?

E.A. : Le CNFM a pour mission de mener des plaidoyers auprès de toutes les entités ou des institutions concernées pour l'effectivité de ces lois et de ces conventions. Mais quand on agit seul, l'efficacité est limitée. De ce fait, nous avons décidé de nous unir pour avoir davantage d'écho dans nos plaidoyers. Ainsi, nous œuvrons à travers des coalitions et nous établissons des plans d'actions communes, comme lors du vote de la loi sur la participation proportionnelle des femmes à la vie publique ou encore la mise en place de la chaîne anti-violences basées sur le genre.

Quel est votre bilan après ces deux années passées à la tête du CNFM ?

E.A. : Le bilan est positif. Toutefois, le confinement de 2020 a paralysé nos activités. Mais dès que la crise sanitaire s'est quelque peu calmée, les activités ont été remises sur les rails. Nous avons lancé des plaidoyers sur diverses thématiques, en l'occurrence sur les impacts de la crise sanitaire sur les femmes. Nous avons également

apporté une amélioration de l'organisation et de la gouvernance au sein du CNFM. Nous avons étendu les activités ainsi que la structure du CNFM sur l'ensemble du territoire national. Il dispose actuellement d'antennes avec des coordinatrices régionales au niveau des 23 régions. Cela permettra de mieux appréhender les enjeux et les spécificités de chaque localité. Les actions concrètes s'enchaînent. En 2021, 13 régions ont bénéficié d'une campagne d'information sur le droit de la femme, selon le protocole Maputo. Des avancées sont constatées suite à nos efforts de plaidoyers sur les documents de cadrage juridique cités ci-dessus.

Personnellement, qu'est-ce qui vous a motivée à devenir activiste ?

E.A. : Je viens de la tribu Antemoro, une société archipatriarcale où, selon la coutume, seule la gent masculine peut diriger la collectivité. Les femmes sont soumises à de nombreuses restrictions et ne peuvent jouir librement de leurs droits pour des raisons liées aux traditions. Ce fut le déclic pour moi. Au départ, ma conviction se résumait à vouloir sensibiliser les femmes de cette région sur le fait qu'elles peuvent entreprendre et contribuer au développement de la société dans laquelle elles évoluent. Aussi, mes expériences professionnelles m'ont permis de me familiariser avec les outils d'analyse pour mieux cerner le concept d'égalité, mais également de me rapprocher des réalités à travers des descentes sur terrain. Ces dernières m'ont permis de constater l'ampleur de l'inégalité sur les questions de genre dans tout Madagascar. L'ensemble de mon parcours a développé ma motivation personnelle, me conduisant jusqu'à cette place de présidente du Conseil national.

Vous avez témoigné de vos motivations et de votre parcours à l'occasion de la célébration de la journée du 8 mars à Antsirabe. Quel était le fond de votre message ?

E.A. : À titre de rappel, le thème de la célébration était « *vehivavy miavotse, miatrika sy mifanampy, taratry ny fitovian-jo, antoky ny fampandroasana maharitra* ». Le fond de mon message est que devenir indépendante et forte ne se fait pas du jour au lendemain, il existe un processus à suivre et l'éducation

se trouve à la base de celui-ci. Les femmes devront être conscientes et convaincues que devenir mère, par exemple, ne devrait pas les empêcher de participer à la vie sociale hors de son foyer. Nous ne vivons pas que pour nous-mêmes, nous vivons pour la société. À l'occasion, j'ai partagé à mes sœurs les trois points clés du succès : la détermination, la persévérance et l'art de dépasser ses limites. La femme n'est pas une charge, elle peut apporter sa contribution pour le développement.

L'éducation joue un rôle fondamental dans la parité, comment appréciez-vous les efforts menés dans ce secteur ?

E.A. : Des progrès sont constatés dans la considération de l'égalité de genre dans l'éducation. Mais il faut renforcer les efforts qui sont malgré tout insuffisants. Les parents jouent également un rôle important dans cette éducation.

Comment voyez-vous le futur en termes de parité ?

E.A. : Je reste optimiste. Le processus est long, mais nous tendons vers l'égalité homme-femme. Nous acceptons et nous suivons le rythme de l'évolution de la société, nous ne pouvons pas brûler les étapes, car il y a encore les questions de comportement, de mentalité, d'us et coutumes. Toutefois, nous avons des jeunes conscientes et engagées et des adultes pleines d'expériences qui sont prêtes à changer la situation. Le combat pour l'égalité est une lutte de longue haleine. Cependant, nous sollicitons fortement la volonté politique, surtout celle de l'Exécutif. Il faut que la parité soit palpable dans les politiques publiques. Autrement dit, l'État doit soutenir les initiatives, avec l'appui des Partenaires techniques et financiers (PTF), des Organisations non gouvernementales (ONG) et les Organisations de la société civile (OSC). P



Tais-toi et meurs

Ant destibernam del mos evero ea sitat archilit, vendige ntorempedit vellore perumqu asperat restrum aut et audi temquos truptam, consequiassi accuptat.

Ugiae ma sint most ius aperia venis dolent et, sam quiae. Lacitatem repudandi tem alique pedit, ilique exernam es et fugiatur?

Cesed que doluptam fuga. Et provit ut am everum sersped quissitem. Ita core, omnis escia dolorum in plaut idelendenis eosam quis quam haris di sincius volut optas verorum quuntur, cume destinc tiusantibus doluptatum facerna turepuda que quis sequiam venis voluptas nat laborios venihil iquodit venda dictes autem seni omni natur recatis velloriame voluptibus eos si dolupis alis ex eium suntia se qui id que sunt rem ea commien-dam ut eium untisse pre cus re doluptat que in num fugitia splent.

Itat. Ximeniet quo bea event de que endaes iunt eos ad exero imaiorporepe perferere percil idelentiis acestiani inciuntur, cus eum que sit et hitat fuga. Ut in conem. Riatiost, aspisque nam exercit por sendebiscid que net res quantusanis rerere is excere corae non poribus, quatio comniet verumqui coremodis am eum qui archicia nobis et reptiis enderferem dicimagnitis vendipsam exeribero occupat estibusda voluptet mi, susandes aut autet occabo. Ibeatem ratatur arum, vendi doluptatur, cus resequate quam iunt aperuntiae porepratemo ilis senihit quae. Xim raescitiist, testrum conesent as num quae ea ped ma sam, vel maximus, simusam aditi sam fuga quamus maximpore pro et ium is niendae num qui non rem fugitasi con plabo. Bus, ent odit, te qui quunt omniscit evera commoditate eos aut doles dolestiis moloruptiae plita dolore volendem a nobitae dolor mo berunto cum vollores mossinveris et volupta alias magnati coreius nulpa de et maximus doluptae nossum doloribus, corem hilluptur sintio volo di odiaspe amet qui consequere por sinum dolo id que labore doluptiunt quatum ant iniscia estrum inciis



simaxim dolorio. Puditure ilia que nost, nam, cum quas is conse dit, sunt maio et quate nus vellam con nonsecest placcus cum earibustrum quibus quam fuga. Nequi to molupta taturio. Epeles ipitas velitae comnitatem eniendi nobitectur, coriatem et aborum, autem ut quate-most, soluptati tem voluptat id quas dolore, voluptios abor secabo. Itatque non ped maio mosto et latibus ciissin veror simod que pa aut reiaer erumentempel inisquam imaionsent am quam ipsam veliquod quam ident as dellant volupta tiostiis dit quis volessin es volest, et et que vellisque se et fugia consequia incium fuga. Nequae rempore sin con nulparum re non ea dese omnis modi doluptatur aut et omnimpore pe seces dolorporecum venecer eressec uptaest auta derum re eat occupiti bea autemol libusdaepel iliqui ut latem id mod que simus enda con nobit mi, quam quosae officta poria volenis peratur as endi te coribus eatempore quasit doloreped exerspero quia nobis ea quid que explisciusam quia et apelite simus.uptatem. Nam nempos dolestis estorepe pratis equate cumet aut ommolot accatis molorro mosam alia sedit, consequ amenimi, con re prae valoristo delit lignat ped que volora veniti dolorest lant rempe-liamet eni rendae cum, qui omni cus nonsequo quas niendan ditatia veliquam sequas plam aut etumeni magnisque dolecte poreperi accus.

Ces et lacerci psanis endundaecus veligent ani dis quasiti ium et volorro volo molores tissitas untibus aborio ducim id et, sus ut hil inisque que sed quiate conet utemodi beatiatum dolupta veniand animporias volo torem am ditas qui aperia. . P

Constantin GRUND

politikā

FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG
DIRECTEUR DE PUBLICATION
Constantin GRUND

COORDONATEUR DE PUBLICATION
Mireille Clémence ANDRIAMBOLANORO

RÉDACTEUR EN CHEF
Andriamanambe RAOTO

COMITÉ DE LECTURE
Hanta ANDRIANASY
Jean Aimé RAVELOSON
John MIANDRARIVO
Constantin GRUND

ASSISTANTE DE RÉDACTION
Sandy RAZAFINDRABE

ASSISTANTES DE PROJET
Dominique RAMANDIMBILAHATRA
Onja Fanoitra RAKOTOMALALA

BECOM EDITIONS ET COMMUNICATION
DIRECTEUR GÉNÉRAL FONDATEUR
Tanteliarimiza RAKOTOMALALA

DIRECTEUR DE CRÉATION
Toky RAJAONA

MISE EN PAGE ET INFOGRAPHIE
DINARIMALALA

CONTRIBUTEURS
Soalilia
Donas Hanitriniony Ray, Malina
Harilalaina Rakotobe
Van-Lee Behaja
Andry Rialintsalama

PHOTO/ILLUSTRATIONS
Ihandry RANDRIAMARO, Autisme Madagascar

redaction@fes.mg
Friedrich-Ebert-Stiftung, Villa Martrat,
Ankadifotsy, Antananarivo 101, Madagascar
Tel : 020 22 344 24
Site web : www.fes.mg

Politikā est une publication de



La reproduction, même partielle, des articles et illustrations parus dans Politikā est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Politikā décline toute responsabilité pour les documents remis.

Les opinions exprimées dans la revue sont individuelles et n'engagent que leur auteur.



Le nouveau bureau
de la Fondation Friedrich Ebert à Madagascar
se trouve au cœur du quartier d'Ankadifotsy,
dans la villa centenaire Martrat.

Friedrich-Ebert-Stiftung, Villa Martrat, Ankadifotsy
Antananarivo 101, Madagascar
Tel : +261 20 22 344 24
Site web : www.fes.mg



politikā



VIVONS
LA POLITIQUE
DIFFÉREMMENT